

RAPPORT D'ACTIVITÉ
de l'Assemblée nationale
du Québec



2001-2002



Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

Direction : Patricia Rousseau

Coordination : Richard-Gilles Guilbault

Comité de réalisation
et de rédaction : Jean Bédard
Guy Bergeron
Joan Deraïche
Frédéric Fortin
Yves Girouard
Richard-Gilles Guilbault
André Lavoie
Denise Léonard
Gilles Pageau

Révision : Francine Boivin-Lamarche
Marie-Jeanne Gagné

Conception graphique
et mise en page : Nathalie Cazeau

Impression : Imprimerie de l'Assemblée nationale

Photographies : Page couverture :
Denis Tremblay

Membres de la 36^e Législature :
Daniel Lessard
Éric Lajeunesse
Jacques Pontbriand

T A B L E D E S M A T I È R E S

Préface	5
Avant-propos	6
L'Assemblée nationale	8
la mission	9
les députés	10
L'Assemblée nationale et le travail parlementaire	18
le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions	18
la réforme parlementaire	20
les commissions parlementaires	20
les services professionnels de soutien aux travaux parlementaires	30
L'Assemblée nationale et les citoyens	34
de passage à l'Assemblée	34
l'Assemblée chez soi	36
l'Assemblée dans Internet	37
l'accès aux documents de l'Assemblée	38
L'Assemblée nationale et sa mission éducative	40
les simulations parlementaires	40
les stages offerts	43
L'Assemblée nationale et la diplomatie parlementaire	46
le réseau international de l'Assemblée	46
les visites officielles	50
la promotion de la démocratie	51
L'Assemblée nationale et le soutien technologique	54
L'Assemblée nationale et le patrimoine	60
le patrimoine documentaire	60
le patrimoine mobilier	61
le patrimoine urbain	61
L'Assemblée nationale et son organisation administrative	64
l'organigramme	64
l'autonomie administrative	65
les unités administratives de l'Assemblée nationale et leur mandat respectif	65
la planification stratégique	68
la collaboration avec des administrations d'autres assemblées parlementaires	68
la cession de l'édifice Honoré-Mercier et l'acquisition de l'édifice André-Laurendeau	69
les effectifs	69
les dépenses de l'Assemblée nationale en 2001-2002	71
Annexes	74
la liste des projets de loi adoptés en 2001-2002	74
la liste des mandats accomplis par	
les commissions parlementaires en 2001-2002	77
les publications institutionnelles en 2001-2002	80
les allocations et les sommes versées aux députés en 2001-2002	81
Quelques renseignements pratiques	83

PRÉFACE



Daniel Lessard

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002. Ce document constitue la mémoire des principaux événements survenus pendant l'année en cours et du travail réalisé par les députés.

Le lecteur découvrira le travail remarquable effectué par les parlementaires en Chambre et en commission, que ce soit lors de l'étude et de l'adoption des projets de loi, la surveillance des ministères et organismes, l'étude des crédits du gouvernement ou la consultation des quelque 523 groupes ou individus venus exprimer en commission leurs points de vue sur divers sujets soumis à la consultation.

Nombre de gestes petits et grands visant à rapprocher le citoyen de ses institutions parlementaires ont été posés dans la dernière année, que ce soit par l'entremise de nos activités éducatives ou de nos programmes d'accueil ou par l'enrichissement de notre canal parlementaire et de notre site Internet, pour ne nommer que ces seuls exemples.

Le rapport témoigne aussi du dynamisme affiché par l'Assemblée nationale sur la scène internationale, en étant l'hôte d'événements majeurs et en maintenant des relations fructueuses avec ses partenaires, ne pouvant ignorer les effets de l'internationalisation de la vie en société sur les débats parlementaires et les préoccupations des citoyens.

Ce n'est là qu'un bref aperçu de ce que le lecteur découvrira dans les pages qui suivent. Il pourra saisir toute la richesse et la diversité de ce qui a été réalisé à l'Assemblée, laquelle incarne l'expression des principes démocratiques auxquels la société québécoise est si profondément attachée.

La présidente de l'Assemblée nationale,
Louise Harel

AVANT-PROPOS



Daniel Lessard

L'Assemblée nationale a entrepris, il y a trois ans, la réalisation d'un rapport d'activité pour mieux faire connaître aux citoyens québécois leurs institutions parlementaires ainsi que pour rendre compte du travail des députés et des quelque six cents employés de l'administration qui les appuient et les conseillent avec dévouement et professionnalisme.

Au cours de la dernière année, l'expertise et l'expérience du personnel de l'Assemblée ont été largement mises à profit dans la recherche et l'élaboration de propositions dans le cadre de la réforme parlementaire, adoptée en décembre 2001, et de la mise en œuvre à l'Assemblée de la *Loi sur l'Administration publique*.

Plusieurs activités institutionnelles ont marqué la dernière année et méritent d'être soulignées, comme la réunion extraordinaire du Comité exécutif de la COPA, en avril 2001, la XXVII^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en juillet 2001, l'adoption de la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle* à l'occasion de la tenue à l'Assemblée nationale, en juillet 2001, de la 1^{ère} Législature du Parlement francophone des jeunes, et la cérémonie d'ouverture officielle du Deuxième centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en mars 2002.

Sur le plan administratif, l'amélioration de nos services a fait l'objet d'efforts constants, notamment par le recours aux technologies de l'information et des communications, le développement des compétences de nos employés, l'amorce d'un processus de planification stratégique et par un train d'autres mesures.

J'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la publication de cette édition du *Rapport d'activité*, fruit d'un travail collectif du personnel de toutes les unités administratives.

Je vous souhaite bonne lecture!

Le secrétaire général,
François Côté



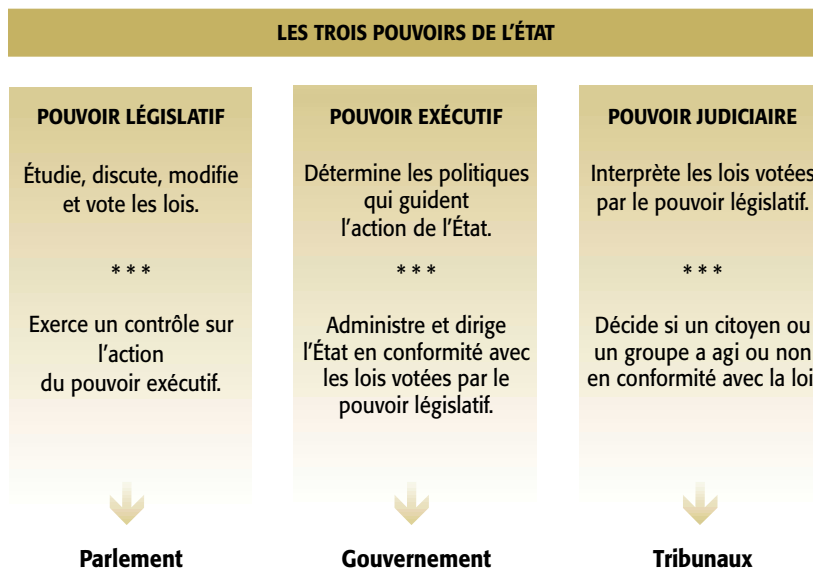
L'ASSEMBLÉE NATIONALE



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est l'instance suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques de gouvernement. Elle se compose de 125 députés élus dans chacune des circonscriptions électorales du Québec par les électeurs qu'ils sont appelés à représenter. L'Assemblée nationale siège dans l'Hôtel du Parlement. L'Assemblée nationale, qui vote les lois, et le lieutenant-gouverneur qui les sanctionne, constituent l'assise juridique du Parlement. Le premier ministre et l'ensemble des ministres du gouvernement forment le Conseil exécutif, également appelé Conseil des ministres ou, tout simplement, l'Exécutif.

Outre son importante responsabilité de voter des lois, l'Assemblée nationale exerce un contrôle et une surveillance des actions du gouvernement (ou pouvoir exécutif) et de l'administration publique. Le Québec en est présentement à sa 36^e Législature. Les travaux de la deuxième session ont repris le 12 mars 2002.



GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Législature

Période de temps qui s'écoule entre deux élections générales, d'une durée maximale de cinq ans. Une législature peut comprendre une ou plusieurs sessions.

Session

Période de temps comprise entre la convocation de l'Assemblée nationale et sa prorogation. Toute session débute par l'allocution du lieutenant-gouverneur et le discours d'ouverture du premier ministre et se termine par la prorogation des travaux, sans qu'aucune limite de temps ne soit imposée entre ces deux événements.

Séance

Période quotidienne consacrée aux travaux des députés à l'Assemblée.

ÉTAPES LÉGISLATIVES

L'article 229 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit cinq étapes dans le processus d'étude d'un projet de loi :

Présentation

Lecture ou résumé des notes explicatives exposant sommairement l'objet du projet de loi; a lieu à la période des affaires courantes d'une séance de l'Assemblée.

Adoption du principe

Débat sur l'opportunité du projet de loi, sur sa valeur intrinsèque, ou sur tout autre moyen d'atteindre les mêmes fins; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Étude détaillée en commission

Débat sur le contenu du projet de loi : chaque article est étudié et des amendements peuvent être proposés; fait l'objet d'une ou de plusieurs séances en commission parlementaire ou plénière.

Prise en considération du rapport de la commission

Débat sur le rapport et, s'il y a lieu, sur les amendements que les députés ont pu proposer dans les heures suivant son dépôt; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Adoption

Débat limité au contenu du projet de loi au cours duquel seul l'auteur peut présenter des amendements; a lieu à la période des affaires du jour d'une séance de l'Assemblée.

Dans les heures ou les jours suivant l'adoption d'un projet de loi à l'Assemblée, le lieutenant-gouverneur ou, en son absence, l'administrateur du Québec, obligatoirement un juge de la Cour d'appel du Québec, procède à la sanction, étape parlementaire ultime qui permet à un projet de loi de devenir loi et d'entrer en vigueur le jour même ou au moment prévu par le gouvernement.

La mission de l'Assemblée nationale

Légiférer dans les domaines de sa compétence et exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique demeurent les deux rôles fondamentaux de l'Assemblée nationale. De plus, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur des questions d'intérêt public.

D'AVRIL 2001 À MARS 2002, SAVIEZ-VOUS ...

Pour plus d'information, il est possible de consulter un tableau détaillé dans le site Internet de l'Assemblée, sous la rubrique « Les travaux parlementaires » <http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html> ou la rubrique « Les nouvelles de l'Assemblée » <http://www.assnat.qc.ca/fra/nouvelles/nouvelles.asp>

- **que**, dans les domaines de sa compétence, l'Assemblée nationale a légiféré et adopté :
118 projets de loi

96 projets de loi du gouvernement	...dont	68 %	adoptés à l'unanimité
7 projets de loi au nom des députés	...dont	2	adoptés à l'unanimité
15 projets de loi d'intérêt privé	...tous		adoptés à l'unanimité
- **qu'un délai moyen de 126 jours** s'est écoulé entre la présentation et l'adoption d'un projet de loi du gouvernement ;
- **que 5 982 pages** ont été versées au Recueil annuel des lois couvrant l'année civile 2001 ;
- **que**, parmi les sujets des projets de loi adoptés à l'unanimité, il y eut notamment :
 - le projet de loi n° 9 facilitant le paiement des pensions alimentaires ;
 - le projet de loi n° 38 concernant la conduite d'un véhicule sous l'effet de l'alcool ;
 - le projet de loi n° 140 concernant l'admissibilité des parents aux prestations accordées lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.
- **que** le contrôle des actes du gouvernement et de son administration, traditionnellement assumé par les députés de l'opposition, s'effectue principalement lors de la période des questions et réponses orales, lors de la tenue des commissions parlementaires, ainsi qu'à l'occasion de l'étude des crédits, de l'audition de dirigeants de ministères, d'organismes, etc. ;
- **que 57 h 45** ont été consacrées aux questions et réponses orales à l'Assemblée ;
- **que 523 questions principales** ont été posées, soit :

91 %	par l'opposition officielle
6,1 %	par le député indépendant
3,2 %	par les députés ministériels
- **que 753 questions complémentaires** ont été accordées par la présidence de la façon suivante :

Opposition officielle :	699
Indépendant :	45
Députés ministériels :	9
- **que 46 questions écrites** ont été inscrites au *Feuilleton*, conformément au Règlement prévoyant ce type de questions dans les cas suivants :
 - 1) les sujets traités ne justifient pas une réponse immédiate ;
 - 2) les réponses demandées exigent une certaine recherche.
- **que**, par la procédure d'inscription de motions au *Feuilleton* ou de présentation de motions sans préavis lors des affaires courantes d'une séance, les parlementaires permettent à l'Assemblée de se prononcer et d'émettre des opinions sur d'importantes questions d'intérêt public ;

SAVIEZ-VOUS ...

- **qu'au cours de l'exercice 2001-2002 :**
 - 16 motions** ont été inscrites au *Feuilleton* et débattues, traitant notamment :
 - du fardeau fiscal des contribuables ;
 - de la qualité de l'eau potable ;
 - de l'élimination de la pauvreté.
- **que 184 motions** sans préavis ont été adoptées, soulignant entre autres :
 - la Semaine des centres de la petite enfance ;
 - le 40^e anniversaire de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal ;
 - la Journée mondiale sans tabac ;
 - la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté ;
 - la Semaine québécoise de la citoyenneté ;
 - les prix décernés par la Fédération des agricultrices du Québec ;
 - l'excellence dont ont fait preuve les jeunes Québécois et Québécoises lors des épreuves du Programme international pour le suivi des acquis des élèves ;
 - le 15^e anniversaire de l'adoption par le gouvernement du Québec de la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales ;
 - le 125^e anniversaire de la découverte de l'amiante dans la région de Thetford Mines ;
 - le 40^e anniversaire de l'élection de madame Marie-Claire Kirkland, première femme à siéger à l'Assemblée nationale du Québec ;
 - le 200^e anniversaire de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Les députés

Répartition des sièges selon les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale au 31 mars 2002 :

Parti québécois	PQ	69
Parti libéral du Québec	PLQ	49
Action démocratique du Québec	Ind.	1

6 sièges vacants

À l'Assemblée nationale, les femmes occupent 24,8 % des sièges :



Huit d'entre elles siègent au Conseil des ministres; elles forment ainsi 30,8 % de l'Exécutif.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Questions et réponses orales

Toute question devant porter sur des affaires d'intérêt public, ayant un caractère d'actualité ou d'urgence, et qui relèvent d'un ministre ou du gouvernement. Toute autre question doit être inscrite au *Feuilleton*.

Question principale

Toute question visant à entamer un échange sur un sujet entre un député et un ministre. La question doit être brève et peut contenir un court préambule pour la situer dans son contexte.

Question complémentaire

Une question principale peut faire l'objet d'une ou de plusieurs questions complémentaires. Une question complémentaire doit être brève, précise et sans préambule. Elle doit se rattacher à la question principale ainsi qu'à la réponse fournie par le gouvernement.

Question écrite

Toute question portant sur des sujets qui ne sont pas suffisamment importants ou urgents pour justifier une réponse immédiate doit être écrite et inscrite au *Feuilleton*. Il en est de même de toute question dont la réponse exige une certaine recherche.

Motion

Acte de procédure par lequel un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question.

La nomination au Conseil des ministres du président de l'Assemblée, monsieur Jean-Pierre Charbonneau, le 30 janvier 2002, a conduit dès la reprise des travaux parlementaires, le 12 mars 2002, à l'élection à la présidence de l'Assemblée de madame Louise Harel, première femme à occuper cette fonction dans l'histoire parlementaire québécoise.

Anniversaires de vie parlementaire

25^e anniversaire :

M. Jacques Brassard
M. Guy Chevette
M. François Gendron

20^e anniversaire :

M^{me} Louise Harel
M. Michel Bissonnet
M. André Bourbeau
M. William Cusano
M. Cosmo Maciocia
M. Robert Middlemiss
M. Christos Sirros
M. Yvon Vallières

Le rôle du député dans sa circonscription

À son bureau de circonscription, le député assume son double rôle de représentant des citoyens de la circonscription où il s'est fait élire et d'intermédiaire entre ceux-ci et l'administration publique.

Il veille à faire valoir les besoins des concitoyens et des groupes de citoyens dans tous les domaines où l'État intervient et agit comme leur porte-parole à l'Assemblée nationale.

Ce rôle de tout premier plan comme porte-parole, intermédiaire et représentant des citoyens, constitue l'essence même du travail accompli par le député dans sa circonscription.

L'article 16 de la Loi sur l'Assemblée nationale prévoit qu'un député qui désire démissionner en cours de mandat peut le faire de vive voix, de son siège à l'Assemblée, ou par un écrit contresigné par deux autres députés et adressé à la présidence ou au secrétaire général de l'Assemblée. Lorsque la démission se fait par écrit, la présidence en informe l'Assemblée à la première séance suivant la réception de la lettre.

Sept députés ont démissionné par écrit au cours de la dernière année financière :



Céline Signori
Blainville (PQ)
12 septembre 1994 -
27 juin 2001



Gabriel-Yvon Gagnon
Saguenay (PQ)
12 septembre 1994 -
16 septembre 2001



Jean-Sébastien Lamoureux
Anjou (PLQ)
30 novembre 1998 -
25 septembre 2001



Cosmo Maciocia
Viger (PLQ)
13 avril 1981 -
13 novembre 2001



Guy Chevette
Joliette (PQ)
15 novembre 1976 -
29 janvier 2002



Jacques Brassard
Lac-Saint-Jean (PQ)
15 novembre 1976 -
29 janvier 2002



David Cliche
Vimont (PQ)
2 septembre 1994 -
30 janvier 2002

Les démissions de députés en cours de mandat entraînent la tenue d'élections partielles dans les six mois pour combler les circonscriptions vacantes. En 2001, les électeurs de cinq circonscriptions électorales ont élu:



Nathalie Rochefort
Mercier (PLQ)
9 avril 2001



Richard Legendre
Blainville (PQ)
1^{er} octobre 2001



Françoise Gauthier
Jonquière (PLQ)
1^{er} octobre 2001



Sylvain Pagé
Labelle (PQ)
1^{er} octobre 2001



Julie Boulet
Lavolette (PLQ)
1^{er} octobre 2001

LES P DE LA TRENTE-S



BERNARD LANDRY
Premier ministre
Verchères



ANDRÉ BOISCLAIR
Leader
Gouin



JEAN-FRANÇOIS SIMARD
Leader adjoint
Montmorency



CÉCILE VERMETTE
Leader adjointe
Marie-Victorin



MICHEL MORIN
Whip
Nicolet-Yamaska



MICHEL CÔTÉ
Whip adjoint
La Peltre



MANON BLANCHET
Whip adjointe
Crémazie



MAXIME ARSENEAU
Îles-de-la-Madeleine



DIANE BARBEAU
Vanier



GILLES BARIL
Berthier



JACQUES BARIL
Arthabaska



LOUISE BEAUDOIN
Chambly



YVES BEAUMIER
Champlain



STÉPHANE BÉDARD
Chicoumi



PAUL BÉGIN
Louis-Hébert



JEAN-PAUL BERGERON
Iberville



ROGER BERTRAND
Portneuf



ROSAIRE BERTRAND
Charlevoix



CLAUDE BOUCHER
Johnson



ANDRÉ BOULERICE
Sainte-Marie-Saint-Jacques



MARC BOULIANNE
Frontenac



JOCELYNE CARON
Terrebonne



DENISE CARRIER-PERREAULT
Chutes-de-la-Chaudière



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
Boréas



SOLANGE CHAREST
Rimouski



JACQUES CÔTÉ
Dubuc



CLAUDE COUSINEAU
Bertrand



RÉMY DÉSILETS
Maskinonge



SERGE DESLÈRES
Salisbury-Soulanges



LÉANDRE DION
Saint-Hyacinthe



RITA DIONNE-MARSOLAIS
Rosemont



DANIELLE DOYER
Malapédia



NORMAND DUGUAY
Duplessis



JOSEPH FACAL
Fabre



FRANÇOIS GENDRON
Abitibi-Ouest



SERGE GEOFFRION
La Prairie



LINDA GOUPIL
Lévis



GUY JULIEN
Trois-Rivières



NORMAND JUTRAS
Drummond



ROBERT KIEFFER
Groulx



GILLES LABBÉ
Masson



CLAUDE LACHANCE
Bellechasse



BENOÎT LAPRISE
Roberval



LYSE LEDUC
Mille-Îles



FRANÇOIS LEGAULT
Roussseau



RICHARD LEGENDRE
Blainville



NICOLE LÉGER
Pointe-aux-Trembles



GUY LELIÈVRE
Gaspé



DIANE LEMIEUX
Bourget



MICHEL LÉTOURNEAU
Ungava



AGNÈS MALTAIS
Taschereau



PAULINE MAROIS
Tatillon



SERGE MÉNARD
Laval-des-Rapides



SYLVAIN PAGÉ
Labelle



LUCIE PAPINEAU
Prévost



ROGER PAQUIN
Saint-Jean



JEAN-GUY PARÉ
Lotbinière



DAVID PAYNE
Vichon



ANDRÉ PELLETIER
Abitibi-Est



CLAUDE PINARD
Saint-Maurice



MATTHIAS RIOUX
Matane



HÉLÈNE ROBERT
Deux-Montagnes



JEAN ROCHON
Charlebourg



JEAN-CLAUDE ST-ANDRÉ
L'Assomption



SYLVAIN SIMARD
Richelieu



RÉMY TRUDEL
Rouyn-Noranda-Témiscamingue

PARLEMENTAIRES

IXIÈME LÉGISLATURE AU 31 MARS 2002



JEAN J. CHAREST
 Chef de l'opposition officielle
 Sherbrooke



PIERRE PARADIS
 Leader
 Brome-Missisquoi



THOMAS J. MULCAIR
 Leader adjoint
 Chaudière



JEAN-MARC FOURNIER
 Whip
 Châteauguay



NORMAN MACMILLAN
 Whip adjoint
 Papineau



LOUISE HAREL
 Présidente de l'Assemblée nationale
 Hochelaga-Maisonneuve



LINE BEAUCHAMP
 Sauvé



CLAUDE BÉCHARD
 Kamouraska-Témiscouata



MADELINE BÉLANGER
 Mégantic-Compton



ROBERT BENOIT
 Orford



LAWRENCE S. BERGMAN
 D'Arcy-McGee



YVAN BORDELEAU
 Acadie



JULIE BOULET
 Lavolette



ANDRÉ BOURBEAU
 Laporte



BERNARD BRODEUR
 Shefford



JACQUES CHAGNON
 Westmount-Saint-Louis



ANDRÉ CHENAÏL
 Beauharnois-Huntingdon



ROCH CHOLETTE
 Hull



RUSSELL COPEMAN
 Notre-Dame-de-Grâce



WILLIAM CUSANO
 Viau



MARGARET F. DELISLE
 Jean-Talon



MICHEL DESPRÉS
 Limoulu



JACQUES P. DUPUIS
 Saint-Laurent



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
 Saint-François



FRANÇOISE GAUTHIER
 Jonquière



HENRI-FRANÇOIS GAUTHIER
 Verdun



RÉAL GAUVIN
 Montmagny-L'Islet



JEAN-CLAUDE GOBÉ
 LaFontaine



FATIMA HOUDA-PEPIN
 La Pinière



MONIQUE JÉRÔME-FORGET
 Marguerite-Bourgeys



GEOFFREY KELLEY
 Jacques-Cartier



RÉJEAN LAFRENIÈRE
 Gatineau



MICHÈLE LAMQUIN-ÉTHIER
 Bourassa



PIERRE-ÉTIENNE LAPORTE
 Outremont



DIANE LEBLANC
 Beauce-Sud



NICOLE LOISELLE
 Saint-Henri-Sainte-Anne



YVON MARCOUX
 Vaudreuil



PIERRE MARSAN
 Robert-Baldwin



ROBERT MIDDLEMISS
 Pontiac



NATHALIE NORMANDEAU
 Bonaventure



FRANÇOIS OUIMET
 Marquette



BENOÎT PELLETIER
 Châteauguay



NORMAND POULIN
 Beauce-Nord



NATHALIE ROCHEFORT
 Mercier



CHRISTOS SIRROS
 Laurier-Dorion



ANDRÉ TRANCHEMONTAGNE
 Mont-Royal



YVON VALLIÈRES
 Richmond



DAVID WHISSELL
 Argenteuil



RUSSELL WILLIAMS
 Nelligan



MARIO DUMONT
 Rivière-du-Loup

Le diagramme de l'Assemblée au 31 mars 2001

Définitions

- **Groupe parlementaire formant le gouvernement**

Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; leur chef devient le premier ministre et il choisit, au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

- **Groupe parlementaire formant l'opposition officielle**

Ensemble des députés ayant été élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale; le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

- **Député indépendant**

Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu dans le cadre de la *Loi électorale* ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Fonctions parlementaires

Président

Élu parmi les députés, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le Règlement et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent; administrer les services de l'Assemblée; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger dans ses rapports avec d'autres Parlements.

Vice-présidents

Au nombre de trois, dont les deux premiers sont élus parmi les députés du parti gouvernemental et le troisième parmi les députés du parti de l'opposition officielle, ils assistent le président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef

Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader

Député à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe.

Leader adjoint

Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip

Député qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commissions et au sein des délégations.

Whip adjoint

Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le bilan d'une année à l'Assemblée et en commissions

Séances de l'Assemblée nationale

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*	*
Mardi	10 h à 12 h	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi		

* L'Assemblée siège le lundi sur motion du leader du gouvernement.

Séances des commissions parlementaires

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Il faut savoir que, lorsque les affaires courantes ont cours dans la salle de l'Assemblée nationale, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue.

Voici l'horaire fixé par le Règlement :

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	
Mardi	9 h 30 à 12 h 30	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Ces informations sont diffusées dans le site Internet et sur le Canal de l'Assemblée nationale.

Séances extraordinaires

Lorsqu'une séance de l'Assemblée est tenue en dehors des périodes, jours ou heures prévus au Règlement, on parle de « séance extraordinaire ». Seul le premier ministre peut demander à la présidence de l'Assemblée de convoquer une telle séance. En 2001-2002, aucune séance extraordinaire n'a été convoquée.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Affaires courantes

Partie d'une séance consacrée principalement à l'information des députés; on y retrouve, entre autres, la présentation des projets de loi, les dépôts de documents, les questions et réponses orales, les motions sans préavis.

Affaires du jour

Partie d'une séance consacrée aux débats, notamment sur le budget, les projets de loi, les rapports de commissions et les motions inscrites au *Feuilleton*.

Le Sergent d'armes

Le sergent d'armes est responsable de la sécurité des parlementaires et gardien de la masse, symbole de l'autorité de l'Assemblée nationale et de la présidence. À l'ouverture et à la fin des séances, il porte la masse sur son épaule et annonce l'arrivée ou le départ de la présidence. Il lui incombe de s'occuper de la sonnerie pour appeler les députés à voter et d'allumer les lumières blanches au sommet de la tour de l'Hôtel du Parlement pour indiquer que les députés sont en séance.

La Masse

De tradition parlementaire britannique, la Masse est le symbole de l'autorité de la présidence de l'Assemblée nationale. Cette autorité et celle de l'Assemblée sont indivisibles. En l'absence de la Masse, l'Assemblée n'est pas considérée comme constituée et aucune délibération ne peut avoir lieu.

Le Règlement de l'Assemblée nationale établit un calendrier de travail concentré sur deux périodes : d'abord du deuxième mardi de mars au 23 juin, au plus tard, puis du troisième mardi d'octobre au 21 décembre, au plus tard. Le Règlement prévoit aussi des périodes dites « intensives » où une séance hebdomadaire est ajoutée et les heures de séance prolongées.

Le tableau suivant présente, en parallèle, le détail mensuel des séances tenues et des heures de travail effectuées, tant à l'Assemblée qu'en commissions, au cours de l'exercice 2001-2002 :

Le droit des citoyens de présenter une pétition à l'Assemblée est un principe fondamental codifié dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c.C-12, a.21). Ainsi, toute personne ou association de personnes peut, par l'intermédiaire d'un député, adresser une pétition à l'Assemblée dans le but d'obtenir le redressement d'une situation qu'elle considère injuste.

Pour être conforme, une pétition doit :

- relever de la compétence de l'État québécois ;
- contenir un exposé des faits qui soit clair, succinct, précis et rédigé en des termes modérés, mesurés et respectueux, ainsi qu'une requête devant apparaître sur toutes les feuilles de signature ;
- ne pas traiter d'une affaire en cours devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête, si sa présentation peut porter préjudice à qui que ce soit ;
- être un original manuscrit, dactylographié ou imprimé sur des feuilles de papier de format habituel ;
- contenir la signature manuscrite de tous les pétitionnaires ;
- être présentée par l'intermédiaire d'un député.

Ces informations sont diffusées dans le site Internet de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html>

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Avril	9	44 h 35	32	104 h 10
Mai	16	75 h 12	95	268 h 59
Juin	12	99 h 36	70	194 h 26
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	11	41 h 36
Septembre	0	0	27	81 h 06
Octobre	8	48 h 29	44	115 h 03
Novembre	14	86 h 25	47	119 h 30
Décembre	10	73 h 22	35	71 h 00
Janvier	0	0	7	34 h 49
Février	0	0	29	98 h 06
Mars	9	47 h 59	41	104 h 24

À l'Assemblée **78 séances**
475 h 38

En commissions **438 séances**
1 233 h 09

Tout document déposé pendant une séance de l'Assemblée fait l'objet d'une inscription au *Procès-verbal*, devient public et accessible à tous. Il sera conservé dans les archives de l'Assemblée et pourra être consulté au besoin. Voici un aperçu des 975 documents déposés cette année :

681 documents

ont été déposés en commissions parlementaires, en 2001-2002, dont 422 mémoires.

• Rapports de missions	15	2 %
• Réponses aux questions inscrites au <i>Feuilleton</i>	27	3 %
• Rapports du Directeur de la législation	9	1 %
• Décisions du Bureau de l'Assemblée	23	2 %
• Pétitions	74	8 %
• Rapports de commissions	150	15 %
• Rapports annuels (ministères et organismes)	305	31 %
• Réponses aux pétitions	8	1 %
• Autres documents	364	37 %

La réforme parlementaire

Le 6 décembre 2001, l'Assemblée nationale a adopté des modifications temporaires à son règlement et à ses règles de fonctionnement. En premier lieu, les règles concernant la présentation de pétitions ont été assouplies de façon à ce qu'aucune pétition ne soit refusée pour le motif qu'elle ne s'adresse pas à l'Assemblée ou ne demande pas son intervention. De plus, le gouvernement a maintenant l'obligation de déposer à l'Assemblée une réponse écrite à chaque pétition, dans un délai de soixante jours après sa présentation. Si, à l'expiration de ce délai, l'Assemblée ne siège pas, la réponse est déposée dans les trois jours de la reprise des travaux. À défaut par le gouvernement de répondre à une pétition dans le délai prescrit, il est tenu de donner une réponse orale au plus tard à la troisième séance de l'Assemblée qui suit.

Une autre modification temporaire importante concerne l'instauration d'une procédure d'exception. Cette nouvelle procédure ne peut être utilisée que pour une seule motion ou un seul projet de loi à la fois, en plus de garantir un temps minimal de débat pour chaque étape de son étude, soit cinq heures pour l'adoption du principe, cinq heures pour l'étude détaillée en commission, une heure pour la prise en considération du rapport de la commission et une heure pour l'adoption du projet de loi.

Les commissions parlementaires

Onze commissions parlementaires permanentes, dont neuf sectorielles, permettent aux députés d'exercer pleinement leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement et de l'administration publique. Six des commissions sectorielles sont présidées par des députés du groupe formant le gouvernement et trois par des députés de l'opposition. Avant de présenter un aperçu du travail qui s'est effectué en 2001-2002, voici un portrait des compétences et des membres de chacune des commissions au 31 mars 2002 :

Commission de l'Assemblée nationale



établit le Règlement de l'Assemblée et ses règles de fonctionnement ;
coordonne les travaux des autres commissions

en sont membres :

- Le président de l'Assemblée
- Les vice-présidents
- Les leaders et les whips des groupes parlementaires
- Les présidents des commissions

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Président

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise, planifie et anime les travaux de sa commission. Le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu lui aussi par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2002 :

- Diane Barbeau (Vanier) PQ
- Jean-Paul Bergeron (Iberville) PQ
- Marc Boulianne (Frontenac) PQ
- Margaret F. Delisle (Jean-Talon) PLQ
- Rémy Désilets (Maskinongé) PQ
- Michel Després (Limoilou) PLQ
- Normand Duguay (Duplessis) PQ
- Jean-Claude Gobé (LaFontaine) PLQ
- Fatima Houda-Pepin (La Pinière) PLQ
- Gilles Labbé (Masson) PQ
- Nicole Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) PLQ
- Sylvain Pagé (Labelle) PQ
- Normand Poulin (Beauce-Nord) PLQ
- Jean-Claude St-André (L'Assomption) PQ

Commission de l'administration publique



imputabilité et vérification des engagements financiers

en sont membres :

Le président Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) PLQ
La vice-présidente Hélène Robert (Deux-Montagnes) PQ

PQ

Diane Barbeau (Vanier)
Rémy Désilets (Maskinongé)
Claude Lachance (Bellechasse)
Sylvain Pagé (Labelle)
Jean-Guy Paré (Lotbinière)

PLQ

Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis)
Michel Després (Limoilou)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

Commission des institutions



conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

en sont membres :

Le président Claude Lachance (Bellechasse) PQ
Le vice-président Henri-François Gauthrin (Verdun) PLQ

PQ

Yves Beaumier (Champlain)
Marc Boulianne (Frontenac)
Denise Carrier-Perreault
(Chutes-de-la-Chaudière)
Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Lyse Leduc (Mille-Îles)
Roger Paquin (Saint-Jean)

PLQ

Jacques Dupuis (Saint-Laurent)
Michèle Lamquin-Éthier (Bourassa)

IND.

Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

Commission des finances publiques



finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement,
fonction publique, services et approvisionnements

en sont membres :

Le président Jean-Guy Paré (Lotbinière) PQ
Le vice-président Russell Williams (Nelligan) PLQ

PQ

Claude Cousineau (Bertrand)
Normand Duguay (Duplessis)
Serge Geoffrion (La Prairie)
Gilles Labbé (Masson)
André Pelletier (Abitibi-Est)

PLQ

Fatima Houda-Pepin (La Pinière)
Monique Jérôme-Forget (Marg.-Bourgeois)
Diane Leblanc (Beauce-Sud)

Commission des affaires sociales



famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, sécurité du revenu

en sont membres :

La présidente Monique Gagnon-Tremblay (Saint-François) PLQ
La vice-présidente Denise Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) PQ

PQ

Manon Blanchet (Crémazie)
Rémy Désilets (Dubuc)
Gilles Labbé (Masson)
David Payne (Vachon)
Jean-Claude St-André (L'Assomption)

PLQ

Julie Boulet (Laviolette)
Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce)
Nathalie Rochefort (Mercier)

Commission de l'économie et du travail



industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie, énergie et ressources, main-d'œuvre

en sont membres :

Le président Matthias Rioux (Matane) PQ
Le vice-président Christos Sirros (Laurier-Dorion) PQ

PQ

Diane Barbeau (Vanier)
Stéphane Bédard (Chicoutimi)
Robert Kieffer (Groulx)
Michel Côté (La Peltre)
Guy Lelièvre (Gaspé)

PLQ

Claude Béchard (Kamouraska-Témiscouata)
Normand Poulin (Beauce-Nord)
André Tranchemontagne (Mont-Royal)

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation



agriculture, pêcheries, alimentation

en sont membres :

Le président Léandre Dion (Saint-Hyacinthe) PQ
Le vice-président Réal Gauvin (Montmagny-L'Islet) PLQ

PQ

Gilles Baril (Berthier)
Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Benoît Laprise (Roberval)
Guy Lelièvre (Gaspé)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)

PLQ

André Chenail (Beauharnois-Huntingdon)
Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)
David Whissell (Argenteuil)

Les activités de contrôle parlementaire constituent la partie la plus importante des travaux effectués en commissions, comme le présente le schéma suivant :

438 séances	
→ Contrôle parlementaire	
216 séances	49 %
Crédits du gouvernement	
66 séances	30 %
Autres : élections mandats statutaires séances de travail	
69 séances	32 %
Imputabilité	
20 séances	9 %
Examen organismes publics	
14 séances	7 %
Initiative	
31 séances	14 %
Engagements financiers	
10 séances	5 %
Interpellations	
6 séances	3 %
→ Étude détaillée de projets de loi	
152 séances	35%
→ Projets de loi publics	
69	
→ Projets de loi d'intérêt privé	
12	
→ Consultations	
70 séances	16%
523 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation.	

Commission de l'aménagement du territoire



collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

en sont membres :

Le président Yvon Vallières (Richmond) PLQ
La vice-présidente Danielle Doyer (Matapédia) PQ

PQ

Claude Boucher (Johnson)
Normand Duguay (Duplessis)
Benoît Laprise (Roberval)
Sylvain Pagé (Labelle)
Claude Pinard (Saint-Maurice)

PLQ

Roch Cholette (Hull)
Réal Gauvin (Montmagny-L'Islet)
François Ouimet (Marquette)

Commission de l'éducation



éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

La présidente Madeleine Bélanger (Mégantic-Compton) PLQ
Le vice-président Roger Paquin (Saint-Jean) PQ

PQ

Jocelyne Caron (Terrebonne)
Solange Charest (Rimouski)
Claude Cousineau (Bertrand)
Serge Geoffrion (La Prairie)
Robert Kieffer (Groulx)

PLQ

Lawrence S. Bergman (D'Arcy-McGee)
Margaret F. Delisle (Jean-Talon)
Yvon Marcoux (Vaudreuil)

Commission de la culture



culture, communication, communautés culturelles, immigration, relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président Yves Beaumier (Champlain) PQ
Le vice-président William Cusano (Viau) PLQ

PQ

Jean-Paul Bergeron (Iberville)
Marc Boulianne (Frontenac)
Serge Deslières (Salaberry-Soulanges)
Lyse Leduc (Mille-Îles)
Jean-Claude St-André (L'Assomption)

PLQ

Line Beauchamp (Sauvé)
Françoise Gauthier (Jonquière)
Pierre-Étienne Laporte (Outremont)

Commission des transports et de l'environnement



transports, travaux publics, environnement, faune

en sont membres :

Le président Claude Pinard (Saint-Maurice) PQ
Le vice-président Yvan Bordeleau (Acadie) PLQ

PQ	PLQ
Michel Côté (La Peltre)	Robert Benoit (Orford)
Serge Deslières (Salaberry-Soulanges)	Jean-Claude Gobé (LaFontaine)
Danielle Doyer (Matapédia)	Réjean Lafrenière (Gatineau)
David Payne (Vachon)	
André Pelletier (Abitibi-Est)	

Outre la Commission de l'Assemblée nationale et la Commission de l'administration publique, les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée, les mandats d'initiative et les mandats statutaires qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires. Voici un aperçu des travaux que les commissions parlementaires ont accomplis en 2001-2002, par type de mandat. On trouvera en annexe une liste exhaustive des mandats accomplis par chacune des commissions.

Mandats d'initiative

De leur propre initiative, les commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et toute autre matière d'intérêt public.

La Commission de l'Assemblée nationale s'est réunie à deux reprises en octobre 2001 pour poursuivre l'étude de diverses propositions de réforme parlementaire.

En novembre 2001, dans le cadre d'un mandat que s'était donné la Commission de la culture concernant le phénomène de la concentration, de la convergence et de la commercialisation de l'information, et à la suite de la publication d'un document de réflexion intitulé « La concentration de la presse à l'ère de la convergence », les membres de la Commission en sont venus à la conclusion que le niveau actuel de concentration des médias au Québec suscite de sérieuses inquiétudes et qu'il faut prendre des mesures pour mieux garantir le droit du public à une information diversifiée et de qualité. Au nombre des mesures proposées, on compte la mise en place d'une vigie chargée d'observer et de documenter la diversité externe et interne des médias d'information locaux, régionaux et nationaux, la signature d'une entente Québec-Ottawa de responsabilités réciproques et de promotion de la qualité et de la diversité de l'information, la mise en place de mécanismes de transparence interne, le renforcement du Conseil de presse et, enfin, un soutien considérablement accru aux médias indépendants, aux médias communautaires et aux médias en région.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Consultation générale

Invitation faite par une commission à toute personne ou organisme intéressé à transmettre un mémoire exprimant son opinion sur un sujet qu'elle étudie. L'invitation est publiée dans la *Gazette officielle*, dans certains quotidiens et dans Internet. Des auditions publiques permettent ensuite de discuter desdits mémoires.

Consultation particulière

Invitation spéciale transmise par une commission à un nombre restreint de personnes ou d'organismes qui ont une connaissance ou une expertise particulière du sujet qu'elle étudie. Des auditions publiques permettent un échange entre ces invités et les membres de la commission.

Tous les rapports contenant des recommandations sont diffusés dans le site Internet de l'Assemblée :

<http://www.assnat.qc.ca/archives-36leg1se/fra/Publications/index.html>

sous : Rapports, document de réflexion et colloque

Par ailleurs, à la suite de l'audition des dirigeants du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et de la ministre de la Culture et des Communications, la Commission déposait, en novembre 2001, un rapport sur la mise en œuvre de chacune des 32 recommandations contenues dans le rapport qu'elle avait déposé en avril 2000. Les auditions ont permis de mettre en lumière l'étendue des réflexions et des actions qui ont été enclenchées par les ministères et les organismes depuis le dépôt du rapport de la Commission (mise en place de guichets uniques destinés aux artistes et aux entreprises culturelles, mise en place d'un mécanisme d'assurance indemnisation pour les travailleurs du milieu culturel, création d'un Observatoire de la culture, etc.). Dans le cadre de ce mandat, la Commission de la culture a choisi de procéder de la façon suivante : regroupement des deux organismes qui viennent en aide aux artistes (CALQ) et aux entreprises culturelles (SODEC) à l'intérieur de ce même mandat de surveillance, tenue d'auditions publiques pour entendre les clientèles de ces deux institutions, publication d'un rapport contenant 32 recommandations, mandat de suivi de ces recommandations.

En décembre 2001, cette même Commission déposait un autre rapport contenant 7 recommandations concernant l'avenir de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec. À l'occasion des séances de travail, les membres ont étudié les grands enjeux que sont la démocratisation et le développement culturel, le soutien à la relève et le rôle de ces foyers de promotion de la culture québécoise.

Enfin, en février 2002, la Commission entendait la ministre responsable des Aînés sur les suivis donnés aux recommandations contenues dans son rapport de consultation générale sur l'étude du Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés*, lequel proposait le maintien du Conseil des aînés, l'apport de plusieurs changements à la composition du conseil d'administration de ce Conseil, le maintien des Tables régionales de concertation, la mise en place d'un centre de veille en regard de la condition des aînés et l'amorce d'une réflexion menant à une véritable politique sur le vieillissement qui engloberait toutes les étapes de la vie dans une perspective d'équité sociale.

Le 6 avril 2001, à la suite du mandat d'initiative de la Commission des institutions sur la Zone de libre-échange des Amériques, les membres de la Commission prenaient connaissance à huis clos, comme la *Loi sur l'Assemblée nationale* le permet, des documents de travail soumis aux chefs d'États à l'occasion du Sommet des Amériques. À la fin avril, après le Sommet, les documents ont été rendus publics et traduits en anglais, en espagnol, en français et en portugais. De plus, la Commission s'entendait, en décembre 2001, pour entreprendre un vaste mandat d'initiative afin d'évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec, d'établir les différentes avenues de réforme du mode de représentation et d'en mesurer les impacts sur les institutions.

La Commission de l'aménagement du territoire a déposé à l'Assemblée nationale, le 8 novembre 2001, son rapport final sur la problématique de la violence dans le hockey mineur qui donne lieu à une dizaine de recommandations s'adressant aux associations locales et régionales, à Hockey Québec, au Comité provincial des arbitres de même qu'au gouvernement du Québec. Dans son rapport, la Commission propose notamment l'élaboration d'un programme de sensibilisation à la violence dans les sports, lequel constitue la première piste de solution pour enrayer le problème. Les membres de la Commission ont l'intention d'assurer, dans un avenir rapproché, un suivi de leurs recommandations auprès d'un certain nombre d'organismes concernés.

La Commission de l'économie et du travail s'est, pour sa part, donné comme mandat d'examiner la problématique de la hausse du prix de l'essence et ses effets sur l'économie du Québec. À cette fin, elle a tenu, en octobre et décembre 2001, des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale au cours de laquelle elle a rencontré 17 groupes, le ministre des Ressources naturelles et la Régie de l'énergie.

- Tous les rapports précités sont
- accessibles dans le site Internet de
- l'Assemblée, à l'adresse suivante :
- [http://www.assnat.qc.ca/fra/](http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html)
- [publications/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html)rapports

Surveillance d'organisme

Dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme, la Commission de la culture entendait, le 14 mars 2002, la présidente directrice générale de Télé-Québec. En plus d'examiner les orientations, les activités et la gestion de cet organisme, les membres de la Commission ont voulu connaître les suivis donnés aux recommandations contenues dans deux rapports produits par la Commission : le Rapport sur l'étude du plan triennal 2000-2003 de Télé-Québec et le Rapport sur le mandat d'initiative sur la concentration de la presse, dans lequel la Commission recommandait aux dirigeants de Télé-Québec d'analyser avec sérieux tout projet d'alliance ou de partenariat qui pourrait lui être présenté et de mieux affirmer sa mission régionale.

Mandats confiés par l'Assemblée

À la demande de l'Assemblée, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée.

Études détaillées de projets de loi

La Commission des institutions, après avoir tenu des consultations, a complété l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi concernant l'organisation des services policiers, sanctionnée le 19 juin 2001, et du projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile, sanctionnée le 20 décembre de la même année.

En janvier 2002, la Commission des finances publiques a commencé l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels. La Commission a convenu de tenir à nouveau des consultations, notamment pour obtenir l'opinion de certains organismes et personnes sur les amendements proposés par le ministre du Revenu, et ce, avant d'entamer l'étude détaillée du projet de loi.

Consultations générales

La Commission des transports et de l'environnement a procédé, en septembre 2001, à une consultation générale sur le document de référence intitulé « Le Régime public d'assurance automobile du Québec ». Plusieurs aspects du régime d'assurance automobile ont été abordés, et de nombreuses interventions ont porté sur l'indemnisation de personnes accidentées reconnues coupables d'actes criminels.

Le 7 décembre 2001, la Commission des institutions se voyait octroyer le mandat de procéder à une consultation générale et à des auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives », visant à créer une nouvelle institution, l'union civile, réservée aux couples de même sexe qui souhaitent s'engager publiquement à faire vie commune et à respecter les droits et obligations liés à cet engagement. Cet avant-projet de loi rendrait en outre applicables, non seulement aux personnes liées par une union civile mais également aux conjoints de fait de même sexe ou de sexe différent, des dispositions qui visent certaines situations de vie commune. Il comporte, notamment, des dispositions sur le consentement pour autrui aux soins requis par l'état de santé, sur des conflits d'intérêts ou causes d'incapacité et sur les témoins non contraignables.

Le 2 février 2002, la Commission des affaires sociales entreprenait une consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi sur la carte santé du Québec ». Cet avant-projet de loi propose l'instauration d'une carte à microprocesseur, appelée « carte santé », qui viendrait remplacer l'actuelle carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Cette nouvelle carte servirait notamment à l'identification et à l'authentification de son titulaire, mais serait aussi un support pour conserver des renseignements sur sa santé.

La Commission a reçu 49 mémoires et entendu 42 individus et organismes dans le cadre de cette consultation générale. Dispensateurs de soins, usagers, organismes voués à la protection des citoyens (Commission d'accès à l'information, Protecteur du citoyen, etc.), spécialistes en informatique et administrateurs d'établissements de soins de santé sont venus émettre leur point de vue devant les membres de la Commission. Bien que le principe d'une meilleure circulation de l'information clinique entre les intervenants du réseau de santé semble avoir fait consensus, beaucoup de réserves ont été émises quant aux modalités d'application de ce nouvel outil technologique, notamment quant à la pertinence et à la sécurité de l'information, aux conséquences sur la vie privée des usagers et aux coûts reliés à la mise en place du système.

Consultations particulières

La Commission de l'aménagement du territoire a tenu deux consultations particulières au cours de l'année 2001-2002 sur la question de l'habitation. Les premières consultations ont eu lieu, en novembre 2001, sur le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil. Les secondes consultations ont eu lieu, en décembre 2001, sur le projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

Au début de l'automne 2001, la Commission de l'éducation a procédé à des auditions dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, dont l'objectif est d'accorder le droit de vote aux élèves de second cycle d'une école secondaire qui siègent au conseil d'établissement de celle-ci. Par la suite, la Commission a étudié le projet de loi en détail, et le rapport a été déposé à l'Assemblée le 6 novembre 2001.

Étude des crédits budgétaires

Pour l'année 2001-2002, les commissions ont consacré plus de 200 heures à l'étude des crédits, réparties sur une dizaine de jours. Les secteurs de l'éducation, de la santé, de la famille et de l'enfance, des affaires municipales, des transports, des finances ainsi que le secteur de la recherche, de la science et de la technologie ont occupé presque la moitié du temps alloué, soit environ 95 heures.

Mandats statutaires

Les mandats de cette catégorie prennent naissance dans l'une des lois apparaissant dans les Lois refondues du Québec, ou les Lois du Québec (lois annuelles), ou dans un règlement qui en découle.

La Commission de la culture a procédé à l'examen du rapport annuel de la Commission d'accès à l'information et, à cette fin, a entendu, en février 2002, la présidente de cet organisme. Le rapport annuel porte, notamment, sur une réflexion concernant le régime québécois d'accès à l'information, sur les échanges de renseignements et les technologies de l'information et sur le projet de carte santé.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, la Commission de l'éducation a entendu, en mars 2002, les 19 dirigeantes et dirigeants d'établissement de niveau universitaire sur leur rapport annuel 1999-2000. Lors de ces auditions, les parlementaires se sont penchés, notamment, sur les contrats de performance et les premiers rapports de suivi qui en découlaient ainsi que sur la question de la recherche universitaire.

Conformément à l'article 25 de la *Loi électorale*, la Commission de l'Assemblée nationale étudiait, le 3 octobre 2001, le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale proposant une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales du Québec, de même qu'un projet de modification au rapport pour la région de Montréal. La Commission entendait à cet effet le Directeur général des élections du Québec et Président de la Commission de la représentation électorale. Plusieurs députés se sont prévalus de leur droit de représentation, afin de faire valoir les caractéristiques particulières de leur circonscription. Le rapport final de la Commission de la représentation électorale indiquant la nouvelle délimitation des 125 circonscriptions électorales du Québec a été déposé à l'Assemblée le 5 décembre 2001.

Engagements financiers

En vertu du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de l'administration publique doit procéder à la vérification de tous les engagements financiers de plus de 25 000 \$ et plus qui ont été autorisés par le Conseil du trésor, le Conseil exécutif ou les ministères.

La Commission de l'administration publique a procédé, au cours de l'exercice 2001-2002, à la vérification des engagements financiers des ministères de l'Environnement, des Relations internationales, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Culture et des Communications et à ceux du Vérificateur général. Cet exercice a permis la vérification de quelque 10 000 engagements financiers.

Imputabilité

La Commission de l'administration publique a également le mandat d'entendre les administrateurs publics sur leur gestion. Ce mandat, la Commission le réalise en permettant aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes d'exposer publiquement leur réaction suite aux observations du Vérificateur général découlant de ses travaux de vérification de l'optimisation des ressources, lesquels sont déposés à l'Assemblée nationale en décembre et juin de chaque année.

La Commission de l'administration publique déposait à l'Assemblée, en décembre 2001, son huitième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, dans lequel dix-neuf recommandations étaient formulées par les parlementaires. Ce rapport faisait suite à une série d'auditions, tenues de septembre à novembre dernier, concernant la question de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, sujet dont elle suivra l'évolution au cours de l'année. Ont aussi été entendus les sous-ministres du Revenu, de la Santé et des Services sociaux, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de l'Environnement, ainsi que le directeur général de l'unité autonome de services en matière d'expertise environnementale, quant à la qualité de certains services gouvernementaux et sur les moyens qui permettraient au gouvernement de bien se positionner en matière de recherche scientifique, qu'elle soit axée sur la santé ou l'environnement. La Commission s'est également intéressée aux technologies de l'information en questionnant le sous-ministre des Transports sur le projet concernant les coûts et la sécurité de l'information. De plus, la Commission a entendu le Vérificateur général sur les modifications à être apportées à sa loi constitutive. En février 2002, la Commission a entendu à nouveau la sous-ministre du Revenu au regard de l'administration de l'impôt des particuliers. Cette audition vise notamment à questionner le ministère sur la qualité de ses services dans le cadre de l'administration du régime fiscal.

Les services professionnels de soutien aux travaux parlementaires

Le travail des députés à l'Assemblée nationale s'exerce selon des règles de procédure précises, lesquelles ont pour objet de garantir les droits de chaque député dans le cadre des travaux parlementaires et d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée. Afin d'exercer pleinement leurs fonctions parlementaires, les membres de l'Assemblée nationale peuvent compter sur différents services professionnels de soutien aux travaux parlementaires.

À CET ÉGARD, SAVIEZ-VOUS ...

- **qu'à l'occasion de la tenue des séances le secrétaire général et ses adjoints apportent un soutien à la présidence de l'Assemblée en la conseillant sur toute question relative à la procédure parlementaire, en l'assistant dans la gestion du temps de parole, en procédant à l'appel des députés lors d'un vote par appel nominal et en rédigeant une version préliminaire du *Procès-verbal* de l'Assemblée ;**
- **que le Secrétariat de l'Assemblée contribue au bon fonctionnement de l'institution en préparant plusieurs documents, dont le « dossier de la séance du jour » à l'intention de la présidence, ainsi que le *Feuilleton et Préavis* et le *Procès-verbal* de chacune des séances de l'Assemblée à l'intention de l'ensemble des parlementaires et des citoyens ;**
- **que la Direction de la recherche en procédure parlementaire assure un soutien constant auprès de la présidence par des avis verbaux et écrits en matière de procédure parlementaire ;**
- **que le catalogue informatisé des collections de la Bibliothèque a été enrichi de 10 943 nouvelles notices; que, de ce nombre, on compte 9 152 imprimés et 1 791 titres diffusés sur un autre support, dont 722 documents électroniques; que ces ajouts portent à 214 234 le nombre des unités documentaires décrites dans le catalogue que l'on peut consulter dans le site Internet de l'Assemblée ;**

État des collections de la Bibliothèque en 2001-2002

Catégories	Titres	Unités
Imprimés	232 994	422 959
Microdocuments	224 682	549 283
Documents électroniques	1 201	1 828
Enregistrements sonores	114	159
Vidéocassettes	230	245

- **que le Service aux lecteurs, dit aussi « de la référence » a répondu à 10 923 demandes d'information et de documentation et que les parlementaires et les employés de l'Assemblée ont emprunté 603 documents à d'autres bibliothèques ;**
- **que la Direction des études documentaires a fourni un soutien professionnel auprès des députés siégeant au sein de commissions parlementaires en préparant nombre de dossiers concernant, notamment, l'étude du rapport du Vérificateur général, l'examen des engagements financiers et plusieurs mandats de surveillance d'organismes ;**

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

Règlement

Codification des règles de procédure que l'Assemblée a adoptées pour régir ses travaux et ceux des commissions. Le Règlement fixe les modalités du processus législatif et du processus budgétaire, le déroulement d'une séance, les règles des débats et des temps de parole; de même, les divers contrôles parlementaires y sont énumérés. Le Règlement de l'Assemblée nationale est diffusé dans le site Internet : <http://www.assnat.qc.ca/fra/assemblee/ranindex.html>

Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire

Publication restreinte composée de deux volumes, l'un consacré aux décisions rendues à l'Assemblée et l'autre aux décisions rendues en commissions, et constituée d'une sélection des principales décisions qui revêtent un intérêt immédiat ou futur pour l'interprétation des règles de procédure.

Feuilleton et Préavis

Publication parlementaire qui énumère les sujets que l'Assemblée peut prendre en considération et qui contient divers renseignements; par sa consultation, les lecteurs peuvent, entre autres, y suivre le cheminement des projets de loi. Cette publication est diffusée en version papier et dans Internet dès 8 heures le matin d'une séance.

Procès-verbal

Publication parlementaire qui fait état des ordres et des résolutions adoptés par l'Assemblée, des motions présentées et débattues ainsi que des projets de loi étudiés au cours de la séance. Le *Procès-verbal* rapporte également les décisions rendues par la présidence. Cette publication est diffusée dans Internet dans l'heure qui suit la fin de la séance, alors que la version papier est distribuée le lendemain matin.

Journal des débats

Publication parlementaire qui permet une lecture intégrale de l'ensemble des interventions faites tant à l'Assemblée qu'en commissions parlementaires. Une version non révisée du *Journal* consacré aux séances de l'Assemblée est diffusée, une trentaine de minutes après la fin d'une intervention, dans Internet et sur papier.

SAVIEZ-VOUS ...

La **Tribune de la presse**, société sans but lucratif dirigée par un conseil d'administration, a pour objectifs d'étudier, de promouvoir, de protéger et de développer les intérêts économiques, sociaux et professionnels de ses membres. L'accréditation à titre de membre donne droit à certains privilèges comme la permission de prendre des notes dans la salle de l'Assemblée nationale, l'accès aux services de messagerie, aux services de documentation et aux édifices parlementaires. Le nombre de médias représentés et le nombre de journalistes varient en fonction de la conjoncture politique. La Tribune de la presse se compose d'entreprises de presse, de journalistes, de chroniqueurs et de techniciens. Le travail du chroniqueur parlementaire consiste à recueillir l'information, à la transformer en article ou en topo et à l'expédier à un journal, à un poste de radio ou à une station de télévision. La cueillette se fait surtout à l'occasion des débats à l'Assemblée et en commissions, mais aussi lors d'interviews de parlementaires à l'Hôtel du Parlement.

- **que** cette même direction a poursuivi la mise à jour de banques de données et d'instruments de référence sur divers aspects de la vie parlementaire et mis au point une partie de ces informations pour les diffuser dans le site Internet ;
- **que** la version imprimée de l'index du *Journal des débats* de la première session de la Trente-Sixième Législature (1999-2001), totalisant près de 900 pages, a été publiée, que des tables alphabétiques électroniques pour tous les débats du Parlement québécois depuis 1867 ont été actualisées et seront progressivement intégrées dans le site Internet de l'Assemblée, et qu'un index virtuel de plusieurs sessions reconstituées a été conçu et intégré dans le site Internet de l'Assemblée ;
- **que** le Service aux courriéristes parlementaires assume des fonctions de messagerie, de documentation, d'accueil et de réception auprès d'environ 80 journalistes, membres de la Tribune de la presse, et a procédé à la distribution de près de 600 000 documents en cours d'exercice ;
- **que** les pages de l'Assemblée, ou messagers, au nombre de sept, assurent auprès des parlementaires le soutien logistique de toutes les séances, les réunions, les activités protocolaires et les activités spéciales tenues dans l'enceinte de l'Assemblée, dans les salles des commissions et dans les autres salles de l'Hôtel du Parlement ;
- **que** la Division du courrier et de la messagerie contribue au soutien des travaux parlementaires en assurant la distribution d'un volumineux courrier, dont voici le bilan pour 2001-2002 :

Courrier sortant traité	244 028
Distribution de messages	169 512
• édifices de l'Assemblée :	126 362
• autres édifices de la colline parlementaire :	35 327
• à l'extérieur :	7 823



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LES CITOYENS



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES CITOYENS

De passage à l'Assemblée

L'Hôtel du Parlement est un des témoins privilégiés de l'histoire du Québec. Les anciens députés y ont laissé des traces indélébiles, alors que ceux d'aujourd'hui y perpétuent les traditions du parlementarisme, tout en établissant des jalons pour la société québécoise de demain. Pour les 136 034 personnes qui ont franchi ce seuil cette année, l'attrait premier des lieux résidait dans l'un ou l'autre des éléments suivants :

Assister aux séances

Les travaux parlementaires, qu'ils se déroulent à l'Assemblée ou en commissions, sont accessibles au public. Quelque 140 sièges sont disponibles dans les tribunes de la salle de l'Assemblée nationale et des espaces sont réservés au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2001-2002, les travaux parlementaires ont attiré :

À l'Assemblée 9 632 personnes

En commissions 7 956 personnes

Visiter les lieux

Pour en savoir davantage sur les députés et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que sur l'histoire et l'architecture de l'Hôtel du Parlement, le citoyen peut participer à une visite guidée offerte gratuitement tout au long de l'année. Bien que les visiteurs soient majoritairement du Québec, il est intéressant de connaître l'attrait que revêtent ces lieux pour les personnes provenant de l'extérieur.

Visites guidées		Provenance des visiteurs	
En français	49 387	Québec	66 %
En anglais	16 935	Autres provinces	11 %
En espagnol	689	États-Unis	10 %
En italien	354	Autres pays	13 %
Total	67 365		

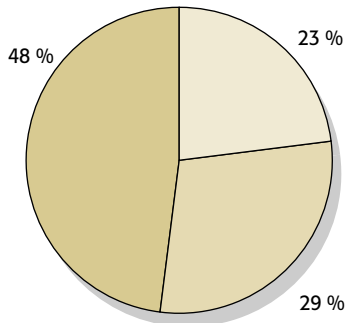
Parce que plus du tiers des visiteurs font partie de la clientèle scolaire, l'Assemblée nationale a jugé approprié de leur proposer un programme spécifique touchant non seulement la visite de l'Hôtel du Parlement, mais aussi la Promenade des premiers ministres et l'Observatoire de la capitale. Depuis quelques années, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale, les programmes suivants sont offerts :

Programme particularité / thèmes	Niveau	2001-2002
<i>Québec, capitale de toujours</i> visite interactive, simulation d'un vote	Primaire	2 801 participants
<i>Québec, Gibraltar d'Amérique</i> droit de vote, représentativité	Sec.1,2,3	5 775 participants
<i>Québec, capitale politique</i> institutions parlementaires, démocratie	Sec. 4,5	1 232 participants
	Collégial	1 232 participants
	Universitaire	163 participants

À l'entrée, toute personne doit se soumettre à des mesures de sécurité légères, mais essentielles pour la protection de tous : vérification des porte-documents et sacs, passage dans un détecteur de métal et identification à l'aide d'une pièce d'identité.

Des visites libres se sont déroulées durant les fins de semaine du 23 juin et du 1^{er} septembre 2001. Au total, 4 200 visiteurs ont profité de l'opportunité de visiter l'Hôtel du Parlement à leur rythme. À cet effet, un dépliant explicatif a été produit en français, en anglais et en espagnol.

Cérémonies et activités officielles



- Activités du secteur privé 23%
- Cérémonies et événements de l'Assemblée et du gouvernement 29 %
- Visites officielles, multilatérales et bilatérales, congrès 48 %



Marc Lajoie (MCQ)

Restaurant *Le Parlementaire*

L'Assemblée nationale, en partenariat avec diverses écoles de formation en restauration et en cuisine professionnelle, contribue à assurer la relève et la reconnaissance du savoir-faire en matière de services alimentaires, en permettant à des étudiants en cuisine de participer étroitement à la conception, à la préparation et à la mise en place de menus au restaurant *Le Parlementaire*.

Être invité à des cérémonies officielles et à des événements spéciaux

Plus de 213 activités et cérémonies protocolaires, à l'occasion desquelles 12 243 personnes furent reçues, se sont déroulées à l'Assemblée nationale cette année. Parmi celles-ci, il convient de mentionner :

- la réception de bienvenue offerte par le premier ministre du Québec dans le cadre du Sommet des peuples des Amériques
- la cérémonie du Mérite municipal
- la cérémonie de remise du Prix du Duc d'Édimbourg
- la cérémonie de remise des Prix du Québec
- le dépôt officiel de la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle* à l'Assemblée
- la cérémonie-hommage à madame Marie-Claire Kirkland
- la journée internationale de la Francophonie

Découvrir un site et une table exceptionnelle : le restaurant *Le Parlementaire*

Inaugurée en 1917 et longtemps désignée sous le nom de « Café du Parlement », la salle à manger de l'Hôtel du Parlement porte depuis quelques années l'appellation « *Le Parlementaire* : Restaurant de l'Assemblée nationale ». Conçue comme un prolongement naturel de l'édifice de l'Assemblée nationale, réalisée d'après les plans de l'architecte Eugène-Étienne Taché, cette salle, dont l'entrée est rehaussée d'une magnifique verrière, voûte de lumière et de couleurs, allie harmonieusement des éléments de l'architecture grecque, colonnes et entablement d'ordre ionique, volutes, combinée à une décoration inspirée du plus pur goût Renaissance. La table du restaurant *Le Parlementaire* est ouverte au public. Depuis quelques années, *Le Parlementaire* poursuit sa contribution à l'organisation et à la tenue d'activités visant à faire connaître les produits des régions du Québec. Cette année, une quarantaine de producteurs artisans de vins et de boissons artisanales ont été invités à présenter leurs réalisations.

Le restaurant *Le Parlementaire* est ouvert à tous pour les petits déjeuners et les déjeuners et, pendant les périodes de travaux intensifs, pour les dîners. En 2001-2002, 34 267 repas y ont été servis.

La cafétéria *Le Mini-Débat* offre principalement des petits déjeuners et des déjeuners. Ouverte en soirée uniquement pendant les périodes de travaux intensifs, elle fait relâche pendant la saison estivale. Cette année, 38 144 repas y ont été servis.

Se procurer des articles-souvenirs à la *Boutique* de l'Assemblée

Que ce soit pour une publication, un vêtement, un jeu, un article de bureau ou de décoration, ou un simple souvenir, la *Boutique* de l'Assemblée nationale offre une gamme de produits variés et de qualité. La *Boutique* est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, sans interruption de service. Elle est fermée les jours fériés. Les profits sont versés à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

L'Assemblée chez soi

La diffusion télévisuelle à l'Assemblée

Les téléspectateurs ont accès à de l'information continue et diversifiée grâce à la télédiffusion des travaux de l'Assemblée et de nombreuses commissions parlementaires, à la présentation de conférences de presse et d'événements spéciaux se déroulant à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, et à la transmission d'information sur les membres de l'Assemblée nationale et sur les événements à venir.

Par ailleurs, la poursuite du développement des services télévisuels a conduit à l'implantation du nouveau concept d'animation électronique, visant la promotion des travaux parlementaires diffusés sur le Canal de l'Assemblée. Ce concept permet notamment d'obtenir davantage d'information sur les rôles, les fonctions et les mandats des députés. À cela s'est ajoutée la diffusion des vœux des députés tout au long de la période des Fêtes.

En 2001-2002, le Service de la télédiffusion des débats a couvert près de **1 249** événements, pour un total de **1 348** heures de diffusion. Voici le bilan de la couverture télévisuelle.

Télédiffusion d'événements		1 348 heures		
Répartition des heures	en direct	en différé	en reprise	total
Assemblée nationale	501 h 22		86 h 05	587 h 27
Commissions parlementaires	203 h 04	254 h 07	79 h 41	536 h 52
Conférences de presse	49 h 00	37 h 49	01 h 15	88 h 04
Activités pédagogiques	60 h 48	10 h 15	05 h 10	76 h 13
Événements spéciaux	39 h 52	07 h 11	12 h 07	59 h 10
Total	854 h 06	309 h 22	184 h 11	1 347 h 46
Animation électronique (promotion des parlementaires, horaire, programmation, etc.)		7 412 heures		
Au total, 8 760 heures de télédiffusion et d'animation.				

Les rencontres en région

L'Assemblée nationale a participé à nouveau cette année aux deux Salons Info-Services du gouvernement du Québec, aux Îles-de-la-Madeleine et à Saint-Georges.

Ces salons ont contribué à faire connaître l'Assemblée et permis d'informer les citoyens sur les services offerts par l'institution et de répondre à nombre de questions qui les préoccupent, notamment :

- Quel est le rôle du député ?
- Combien de députés siègent à l'Assemblée nationale ?
- Est-il possible d'assister aux débats à l'Assemblée nationale ?
- Peut-on visiter l'Assemblée nationale ?

SAVIEZ-VOUS ...

que l'enregistrement audio de l'ensemble des travaux parlementaires et des événements spéciaux totalise 1 947 heures; que 1 141 heures ont été réservées à l'enregistrement des travaux des commissions parlementaires; et que le *Journal des débats* a consacré 1 861 heures à la transcription de ces travaux.

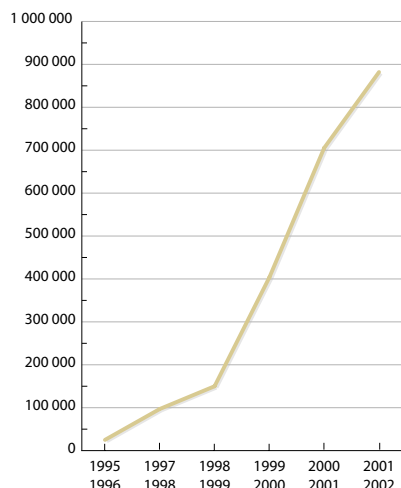
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Juin 2001
5 000 personnes

SAINT-GEORGES

Octobre 2001
3 644 personnes

Visites effectuées dans le site Internet



À titre indicatif, 882 052 visites ont été effectuées cette année dans le site Internet de l'Assemblée, 7 630 000 pages ont été consultées et 925 courriels provenant de citoyens à la recherche d'information ont été traités.

L'unité statistique utilisée pour connaître le nombre de visites dans le site est la « session d'utilisateur » (tous les accès). Une session représente l'ensemble des activités consécutives d'un utilisateur du site pendant une période de temps sans interruption, soit 30 minutes dans notre cas.

SAVIEZ-VOUS ...

qu'un projet de loi est diffusé dans le site Internet de l'Assemblée dans l'heure qui suit sa présentation, de même que toutes les interventions des députés à l'Assemblée sont diffusées dans les 30 minutes qui suivent.

L'Assemblée dans Internet

Considéré comme un excellent moyen de démocratisation de l'information, Internet permet aux citoyens d'obtenir de nombreux renseignements sur l'Assemblée et les travaux parlementaires.

Un nouveau service, complémentaire à la programmation télévisuelle du Canal de l'Assemblée, permet de suivre en direct les délibérations de l'Assemblée nationale et d'une commission parlementaire, à partir d'un accès Internet, n'importe où dans le monde. La « webdiffusion » des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux assure la diffusion en direct et sur demande des événements captés et enregistrés en simultané par le Service de la télédiffusion des débats.

Le Journal des débats

Pour avoir rapidement accès au texte intégral des travaux parlementaires, par exemple, aux discours tenus à l'Assemblée ou aux déclarations faites lors d'une conférence de presse, les internautes peuvent se référer au *Journal des débats* diffusé dans le site Internet de l'Assemblée.

La diffusion électronique des débats d'hier

Depuis la fin août 2000, la rubrique « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée contient les débats de l'Assemblée législative des 2^e et 3^e sessions de la 13^e Législature (1913 à 1915), ainsi que ceux de la 4^e session de la 12^e Législature (1912). Les internautes y retrouvent les faits marquants et les grands thèmes de chacune de ces sessions, une analyse des journaux et des sources utilisés pour reconstituer les débats de l'époque, une bibliographie et une introduction historique. La diffusion électronique de ces deux sessions complète la première phase d'un projet qui permettra éventuellement la diffusion intégrale de la reconstitution des débats d'hier.

L'index du Journal des débats

Créé au cours de l'année précédente, l'index virtuel du *Journal des débats* s'est élargi aux sessions reconstituées. Cet index permet d'accéder rapidement dans Internet à des extraits du *Journal des débats*, lequel couvre les sessions parlementaires suivantes :

Session	Législature	Année(s)
4 ^e	12 ^e	1912
2 ^e	13 ^e	1913-1914
3 ^e	13 ^e	1915
3 ^e	34 ^e	1994
1 ^{ère}	35 ^e	1994-1996
2 ^e	35 ^e	1996-1998
1 ^{ère}	36 ^e	1999-2001
2 ^e	36 ^e	2001...

L'accès aux documents de l'Assemblée

Les prêts de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale, pour répondre aux besoins d'une partie de sa clientèle, a prêté **7 213** documents en 2001-2002. Au nombre de ces prêts, 33,7% ont été effectués à l'intérieur du réseau des bibliothèques de l'État et entre des bibliothèques d'institutions d'enseignement, de municipalités et d'entreprises.

Les documents parlementaires

Pour les citoyens qui le désirent, il est possible de se procurer la version papier de différents documents parlementaires, dont le *Journal des débats*, le *Feuilleton et Préavis* et le *Procès-verbal*, auxquels on peut s'abonner. On peut aussi se procurer certains mémoires déposés lors de la tenue des commissions parlementaires, voire des textes de loi certifiés. Une version électronique est accessible dans Internet.

Les publications institutionnelles

L'Assemblée nationale met à la disposition des parlementaires, des médias, du réseau scolaire, des visiteurs qui fréquentent l'Assemblée, des ministères, des organismes et des citoyens qui en font la demande un ensemble de publications, éditées en langue française et en langue anglaise, dont la liste est présentée en annexe.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de l'Assemblée nationale reçoit d'une part les demandes des citoyens, y répond dans les délais et selon les modalités prévues par la *Loi sur l'accès*, prête assistance au demandeur et s'assure de la conservation des documents demandés. D'autre part, il enregistre certaines demandes de renseignements nominatifs et les transferts de renseignements, s'assure de la protection des renseignements nominatifs, établit et déclare les fichiers de renseignements personnels, veille à la destruction des renseignements nominatifs sous réserve de la *Loi sur les archives* et informe le personnel de l'Assemblée nationale relativement à l'application de la *Loi sur l'accès*.

www.assnat.qc.ca





L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
SA MISSION ÉDUCATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SA MISSION ÉDUCATIVE

Les simulations parlementaires

Au cours de l'exercice 2001-2002, nombre de citoyens ont pris intérêt à la pratique de la démocratie à l'occasion de la tenue de simulations parlementaires et d'un tournoi sur la démocratie, organisés et soutenus par l'Assemblée nationale. Le tableau qui suit fait état des activités auxquelles participèrent plus de 5 000 jeunes.

Activités	Clientèle	Participation en classe	Participation à l'Assemblée
5 ^e Législature Parlement écolier	6 ^e année	3 300	125
10 ^e Législature Forum étudiant	collégiale	800	122
52 ^e Législature Parlement jeunesse	universitaire	300	86
16 ^e Législature Parlement étudiant	coll. + univ.	105	105
9 ^e édition Tournoi Jeunes Démocrates	sec. 4-5 + coll.	800	380
	Total :	5 305	818

Les projets de loi étudiés et adoptés par les jeunes apprentis parlementaires offrent un aperçu de leurs préoccupations :

Le Parlement écolier 5^e Législature

- Loi obligeant les écoles à instaurer un programme communautaire d'aide aux aînés pour les élèves du 3^e cycle, afin de les sensibiliser aux besoins d'une population vieillissante
- Loi établissant la création d'un site Internet à l'intention des classes de 6^e année du primaire

10^e anniversaire du Forum étudiant

À l'occasion de son dixième anniversaire, le Forum étudiant a tenu à souligner la participation continue depuis 10 ans du Cégep Ahuntsic, du Cégep de Jonquière, du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, du Collège Lafleche, du Cégep de Rimouski et du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Six enseignants ont été honorés pour leur participation à plus de cinq simulations, dont madame Marie-Odette Lachaine, du Collège Lafleche et messieurs Jean Karam, du Cégep Ahuntsic, Michel Barrette, du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, Denis Trottier, du Cégep de Saint-Félicien, Marcel Boulais, du Cégep de Jonquière et Philippe Lang, du Centre d'études collégiales de Montmagny.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements sur les différents volets de la mission éducative de l'Assemblée en consultant son site Internet.

<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/index.html>

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant y est aussi présente.

5^e anniversaire du Parlement écolier

Ce cinquième anniversaire s'est démarqué par la présence à l'Assemblée, pour la toute première fois, de 125 députés-écoliers.

Témoignages de participants

« C'est une belle opportunité qui est donnée aux jeunes et aux enseignants...c'est une excellente initiation au processus démocratique. »

Enseignante de l'École Saint-Thomas d'Hudson

« J'étais comme une vraie députée. Se sentir dans sa peau, c'est génial. »

Élève de l'École Saint-Norbert de Laval

« J'ai beaucoup aimé connaître le point de vue des autres députés-écoliers... j'ai adoré siéger à l'Assemblée nationale ! »

Élève de l'École Saint-Jean-Bosco de Hull

« Écouter les interventions des députés-écoliers, c'est être témoin du dépassement de soi. »

Enseignant de l'École Joseph-Henrico de Baie d'Urfé.

En 1997, le Parlement jeunesse du Québec contribuait à la création du Parlement jeunesse francophone de la Wallonie, permettant ainsi à quatre Québécois de se rendre chaque année en Belgique pour participer à ce Parlement.

Depuis la première édition du Tournoi Jeunes Démocrates, en avril 1992, **422** établissements scolaires ont participé à l'activité, **6 550** personnes se sont préparées en classe et **2 927** ont participé à l'événement.



Deuxième Législature du Parlement des sages

Tout en se familiarisant avec les étapes du processus législatif, les sages souhaitent faire part de leur expérience et de leur vision du pouvoir, comme tout citoyen qui assume ses responsabilités sociales dans son milieu et qui revendique une emprise démocratique sur la résolution des problèmes qui le touchent et qui concernent la société tout entière.

Le Forum étudiant 10^e Législature

- Charte québécoise sur le parlementarisme
- Loi sur la protection de l'eau

Le Parlement jeunesse 52^e Législature

- Loi sur les brevets biotechnologiques
- Loi sur les médias d'information
- Loi sur le Régime d'indemnisation des victimes de préjudices résultant d'actes médicaux

Le Parlement étudiant 16^e Législature

- Loi modifiant le Code de la sécurité routière et diverses dispositions législatives concernant la vitesse au volant
- Loi réformant le mode de gestion des activités de recherche réalisées en milieu hospitalier doté d'un centre de recherche
- Loi modifiant le concept d'apprentissage de la langue seconde au Québec
- Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur concernant les contrats relatifs aux cartes de débit
- Loi instituant l'Unité antiterroriste du Québec
- Loi sur le transfert harmonisé de la taxe de vente du Québec

Le Tournoi Jeunes Démocrates 9^e Édition

Quelques-uns des thèmes abordés...

- Origines et évolution de la démocratie
- Capitale du Québec
- Principaux partis politiques au Québec
- Jean Lesage
- Système parlementaire du Québec

Le Parlement des sages 2^e Législature

À l'occasion de la tenue de la 2^e Législature du Parlement des sages, trois projets de loi ont été adoptés :

- Loi sur le logement social
- Loi sur le regroupement de certains services de transport
- Loi concernant la situation des personnes âgées

De plus, les députés ont participé à plusieurs travaux, dont les dépôts de pétitions, le débat sur le discours d'ouverture, les périodes de questions et les déclarations ministérielles.

Parlement francophone des jeunes

1^{ère} Législature

En collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Assemblée nationale du Québec a été l'hôte, du 8 au 10 juillet 2001, du premier Parlement francophone des jeunes. Choisis sur proposition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les 83 jeunes parlementaires, garçons et filles âgés de 16 et 17 ans et provenant de 35 pays de la Francophonie, ont rédigé et adopté une charte faisant état de leurs préoccupations face aux enjeux du nouveau millénaire. Selon un processus de type parlementaire, les jeunes députés ont adopté à l'unanimité la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle*, pièce législative de 61 articles. Cette charte comprend un préambule, des dispositions finales et cinq chapitres consacrés à l'éducation, la santé et les questions sociales, la culture, les communications et les nouvelles technologies, les libertés fondamentales et la démocratie, la prévention des conflits et l'environnement.



PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Extraits de la Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle

Préambule

Insistant sur le fait que la langue française, autour de laquelle se réunit l'ensemble des pays francophones, permet une grande collaboration; ayant à l'esprit que la Francophonie se doit d'élaborer une approche commune du volet de la jeunesse dans l'espace francophone; considérant que les jeunes francophones souhaitent que leur statut de jeunes citoyens au sein de la Francophonie soit garanti; étant convaincu qu'il est primordial de souligner l'importance de cinq thèmes à caractère universel, sacré et contemporain, à savoir : l'éducation, la santé et les questions sociales, la culture, les communications et les nouvelles technologies, les libertés fondamentales et la démocratie, la prévention des conflits et l'environnement; considérant qu'il y a lieu d'affirmer solennellement les droits des jeunes francophones dans une Charte conçue comme un ensemble de principes de conduite pour les jeunes francophones; à ces causes, le Parlement francophone des jeunes décrète ce qui suit :

Chapitre I - Éducation, santé et questions sociales

1. Les États ayant en commun le français reconnaissent le droit à l'éducation des jeunes et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour donner effet à la présente Charte.

Chapitre II - Culture, communications et nouvelles technologies

20. Les États doivent permettre à tout jeune, quels que soient sa couleur de peau, son sexe, sa religion et sa situation économique et sociale, d'avoir libre accès aux moyens de communication modernes (Internet, ordinateur, téléphone...). Les États considèrent l'accès aux nouvelles technologies comme un droit essentiel au XXI^e siècle.

Chapitre III - Libertés fondamentales et démocratie

25. Tout jeune a droit à un statut de citoyen et à une patrie. Est citoyen d'un pays toute personne résidant sur son territoire et participant à la vie de la collectivité. Les États doivent prendre des mesures pour que l'exercice des droits et devoirs du citoyen ne soit pas entravé.

Chapitre IV - Prévention des conflits

33. Les jeunes s'insurgent contre les conflits armés, quelles que soient leur origine, leur ampleur et leur aire géographique. Tous les jeunes ont droit à la protection et à l'assistance en cas de conflits armés.

Chapitre V - Environnement

45. Tout jeune citoyen francophone a droit de vivre dans un environnement sain. À cette fin, les États francophones doivent prendre des mesures pour lutter pour la protection de l'environnement.

Chapitre VI - Dispositions finales

58. Le Parlement francophone des jeunes institue un Observatoire chargé de vérifier si les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie appliquent les principes de la présente Charte. Animé par des jeunes députés nommés par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Observatoire présente un rapport sur le respect de la présente Charte dans l'espace francophone lors de chaque réunion du Parlement francophone des jeunes et lors de chaque Sommet de la Francophonie.

Le 29 novembre 2001, le président de l'Assemblée nationale du Québec a déposé officiellement la *Charte* devant les députés de l'Assemblée nationale, en présence des deux députés de la section du Québec du Parlement francophone des jeunes. La *Charte* fut transmise dans plus de 3 500 établissements d'enseignement de tous les niveaux du réseau scolaire du Québec. À la suite de la tenue de ce Parlement, cinq jeunes députés, dont une représentante de la section du Québec, se sont rendus en Afrique du Sud pour assister à une conférence mondiale contre le racisme.

Les stages offerts

Les stages parlementaires

Vouée à l'éducation des jeunes à la démocratie, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant offre des bourses d'études pour des stages parlementaires à l'Assemblée nationale destinés à des universitaires du Québec. Cette année, ce programme a permis à quatre diplômés de différentes disciplines des sciences sociales et des sciences humaines de prendre part à un stage rémunéré d'une durée de dix mois, en vue de leur permettre de se familiariser avec l'institution et, grâce à un jumelage auprès des députés, de les assister dans leur rôle de législateur, de contrôleur du pouvoir exécutif et administratif et de représentant de la population.



Collection : Assemblée nationale

Créée le 21 juin 1978 par une loi du Parlement, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant a comme objectif d'accroître et d'améliorer la connaissance des institutions parlementaires du Québec. Par son programme de bourses et de stages à l'Assemblée nationale, par un soutien à la tenue d'activités éducatives à l'intention des étudiants de tous les niveaux scolaires et par sa participation à divers programmes pédagogiques, la Fondation contribue à la promotion de l'étude et de la recherche sur les institutions politiques et parlementaires, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques sur le fonctionnement de l'institution, le rôle et le travail des parlementaires.

Les stages en histoire

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a accueilli cette année quatre diplômés d'universités québécoises dans le cadre d'un stage rémunéré de 18 mois, en vue d'établir le compte rendu des débats de sessions antérieures à l'instauration du Journal des débats en 1964. Ces étudiants ont été appelés à prendre connaissance de la conjoncture historique, à dépouiller les journaux de l'époque et à élaborer un texte à partir des documents officiels, des journaux importants et d'autres sources inventoriées. Au terme de ce stage, le fruit de cette contribution au travail de reconstitution de sessions sera éventuellement indexé, publié et diffusé dans le site Internet de l'Assemblée.

Accueils de stagiaires à l'Assemblée nationale

Chaque année, l'Assemblée nationale accueille plusieurs jeunes désirant s'initier au marché du travail dans un secteur en lien avec les études qu'ils poursuivent ou qu'ils viennent de compléter. Cette année, 18 stagiaires ont ainsi bénéficié de ce programme d'accueil et ont été appelés à œuvrer dans divers secteurs, dont les restaurants, la radiotélévision des débats, la sécurité, la bibliothèque, l'informatique, l'accueil et les renseignements.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Le réseau international de l'Assemblée

Acteur politique de premier plan au Québec, le député est également un acteur international. L'Assemblée nationale, en tant que membre participant d'organisations internationales réunissant des Parlements des cinq continents et par les relations bilatérales qu'elle entretient, permet au député de jouer ce rôle grâce au réseau de relations interparlementaires et internationales. Ces relations, tissées depuis plus d'un demi-siècle, ont connu, au cours de la dernière décennie, un essor important lié à l'évolution du système international de notre fin de siècle. En effet, il est désormais courant d'entendre parler, sur la scène internationale, de l'existence d'une véritable diplomatie parlementaire.

Quatre grands objectifs président aux relations internationales de l'Assemblée nationale :

1. Le maintien et le renforcement de l'efficacité de l'institution parlementaire et des élus dans leurs fonctions de législation, de contrôle, de prise en considération de questions d'intérêt public et de représentation.
2. La participation active de l'Assemblée nationale à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité.
3. L'amélioration du positionnement international de l'Assemblée, contribuant au rayonnement accru de la société québécoise.
4. Le rayonnement institutionnel de l'Assemblée au sein des réseaux interparlementaires.

Réunion extraordinaire du Comité exécutif de la COPA, à l'occasion du Sommet des Amériques, à Québec

L'Assemblée nationale a été l'hôte de la réunion de la COPA qui a eu lieu les 18 et 19 avril 2001, à la veille du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des Amériques. Les quelque cent parlementaires provenant d'une vingtaine de pays ont réaffirmé la nécessité d'accroître le rôle et la participation des Parlements dans les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui ont cours à l'échelle du continent. À cet effet, les parlementaires ont rédigé la Déclaration parlementaire de Québec ainsi qu'un Plan d'action par lequel ils s'engagent, notamment, à tenir des audiences publiques sur la ZLEA dans les Parlements des Amériques et à développer un code d'éthique parlementaire. Cette déclaration a été transmise aux chefs d'État et de gouvernement avant le début du Sommet des Amériques.

GLOSSAIRE PARLEMENTAIRE

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie; fondée en 1967, réunit 67 Parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974)

APC

Association parlementaire du Commonwealth; fondée en 1911, regroupe 171 Parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933)

CSG

Council of State Governments des États-Unis; créé en 1933, regroupe les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international associé depuis 1995)

COPA

Confédération parlementaire des Amériques; née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, regroupe les Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les Parlements régionaux et les organismes interparlementaires des Amériques.

NCSL

National Conference of State Legislatures; fondée en 1975, regroupe les Assemblées législatives des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre associé depuis avril 2000).

Extrait de la Déclaration parlementaire de Québec

1) « *Nous, parlementaires des Assemblées représentées au Comité exécutif de la COPA, réitérons notre appui aux objectifs des Sommets des Amériques d'édifier une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité des personnes, la paix, la démocratie, la justice sociale, la solidarité entre les nations et l'équité entre les sexes. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que les parlementaires soient associés aux processus d'intégration régionale, particulièrement à ceux qui découlent des Sommets des Amériques.* »

Troisième Assemblée générale de la COPA

Des députés de l'Assemblée nationale ont pris part, en compagnie de plus de 300 parlementaires provenant de 19 pays des Amériques, à la troisième Assemblée générale de la COPA qui a eu lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, du 18 au 21 novembre 2001. Tenue dans la mouvance de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), cette assemblée a donné l'occasion aux parlementaires d'échanger sur des thèmes comme le renforcement de la démocratie, l'élimination de la pauvreté, du travail infantile et du trafic des stupéfiants, le respect des droits humains et de l'environnement ainsi que la lutte contre la violence urbaine. De plus, elle a accepté la création de commissions de travail qui se pencheront sur les grands enjeux politiques et socio-économiques hémisphériques. Enfin, un siège permanent au Comité exécutif de cette organisation a été octroyé à l'Assemblée nationale, car c'est à son initiative que la COPA s'est réunie pour la première fois à Québec en 1997.

L'Assemblée nationale membre du Comité exécutif de l'APC

L'Assemblée nationale est membre de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), composée de plus de 16 000 parlementaires, provenant des quelque 171 sections membres issues des 54 pays qui forment le Commonwealth. À l'occasion de la 47^e Conférence parlementaire tenue en Australie, en septembre 2001, elle a accédé à un poste de représentant régional au sein du Comité exécutif de l'APC, qu'elle conservera jusqu'en 2004. Elle participe aux activités du sous-comité sur le développement et la planification. Aussi, l'Assemblée nationale continue à jouer un rôle très important au sein du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires du Commonwealth, lesquelles composent près de 15% des effectifs de l'organisation. Notons enfin que l'accueil de la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, en septembre 2004, par la Région canadienne de l'APC, a été approuvé lors de la 47^e Conférence parlementaire. L'Assemblée nationale, de concert avec les sections du Parlement fédéral et de l'Assemblée législative de l'Ontario, accueillera alors à Québec les délégations des sections membres de l'APC. Le programme se poursuivra par la suite à Toronto.

Première mission au Québec pour le Parlement écossais

En novembre 2001, l'Assemblée nationale a reçu une délégation multipartite du Parlement écossais. Il s'agissait d'une première visite à Québec pour les membres de ce Parlement qui, rappelons-le, est la première institution parlementaire mise en place en Écosse depuis près de 300 ans. Les parlementaires écossais souhaitaient par cette visite s'enrichir de l'expérience de Parlements comme celui du Québec, dont la tradition est ancrée dans plus de 200 ans d'histoire. Cette première rencontre avec le Parlement écossais, à titre de membre de l'Association parlementaire du Commonwealth, a permis aux parlementaires de tisser des liens professionnels et de participer à des séances de travail sur le fonctionnement de leur système parlementaire respectif, les relations interparlementaires et internationales, ainsi que le traitement des questions sociales. Les deux parties ont convenu que cette visite représentait la première étape d'une collaboration plus étroite entre les sections québécoise et écossaise de l'APC.

Relations avec les organisations interparlementaires américaines

L'Assemblée nationale est membre associé de deux grandes organisations interparlementaires américaines, le Council of State Governments (CSG) et la National Conference of State Legislatures (NCSL). Ainsi, elle bénéficie d'un

vaste réseau parlementaire permettant des échanges fréquents et variés. Au cours de l'année qui se termine, les parlementaires américains et québécois ont notamment échangé sur la situation énergétique au Québec et aux États-Unis, l'environnement et le commerce. Le ralentissement économique a par ailleurs été l'occasion pour les parlementaires d'échanger sur les impacts d'une récession sur les budgets des États. Un comité canado-américain composé de parlementaires des États du Nord-Est des États-Unis et des Assemblées des provinces canadiennes, dont l'Assemblée nationale occupe la vice-présidence, s'est concerté sur des questions frontalières, de lutte au terrorisme et de sécurité continentale. En octobre 2001, à l'invitation du Département d'État, une délégation de l'Assemblée nationale se rendait à Washington, D.C., pour échanger sur la situation énergétique aux États-Unis. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a confirmé auprès des grandes organisations interparlementaires américaines qu'elle accueillera la réunion du Comité de direction de la NCSL en mai 2003. Il s'agira de la première rencontre de cette organisation interparlementaire nationale américaine à l'extérieur des États-Unis. En outre, le Comité de direction de la région de l'Est (ERC) a choisi l'Assemblée nationale à titre d'hôte de l'Assemblée annuelle de la région de l'Est du CSG, en août 2007. Cette Assemblée avait été tenue à Québec en 1995.

Relations étroites avec les parlementaires français

La Commission interparlementaire franco-québécoise a été mise en place en 1979. Deux importantes réunions se sont tenues cette année. La première, tenue du 14 au 19 mai 2001 à Paris, a réaffirmé le rôle primordial des services publics de proximité dans la gestion des catastrophes et souligné la nécessité de renforcer les principes de prévention et de précaution. Par ailleurs, dans le but de combler le déficit démocratique, les membres de la Commission ont convenu que les Parlements devaient exercer pleinement leur mission de contrôle sur l'action de leurs gouvernements au sein des institutions financières et commerciales internationales, notamment en participant à la réflexion engagée pour une réforme de ces institutions. La seconde réunion, tenue au Québec du 3 au 9 février 2002, a axé ses travaux sur le rôle des députés au XXI^e siècle, sur la séparation des pouvoirs entre le Législatif et l'Exécutif, ainsi que sur la démographie et la politique familiale. À cet effet, les membres de la Commission ont convenu de la nécessité d'un « *accroissement des moyens d'action des Parlements: renforcement des moyens administratifs et financiers, capacité d'investigation, notamment dans le contrôle de l'utilisation de l'argent public, meilleure reconnaissance du rôle reconnu à l'opposition, plus large information des citoyens sur le travail accompli par les assemblées et les parlementaires* ».

La XXVII^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée nationale du Québec a été l'hôte, du 8 au 10 juillet 2001, de la XXVII^e Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Plus de 250 délégués provenant de 49 sections, dont 13 présidents d'Assemblée nationale, ont participé aux travaux de l'APF qui se sont déroulés dans la ville de Québec.

La présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

À la fin des travaux, le 10 juillet, l'Assemblée plénière de l'APF a confié la présidence de l'organisation à l'Assemblée nationale du Québec, et ce, jusqu'en juillet 2003. Durant son mandat, la présidence mettra tout en œuvre pour renforcer l'APF en tant qu'instrument de contrôle parlementaire des



Daniel Lessard

La XXVII^e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

institutions de la Francophonie. Elle veillera également à amener l'APF à jouer un rôle encore plus grand pour consolider la démocratie représentative au sein de la Francophonie, notamment par l'intensification de la coopération interparlementaire.

Le Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie

Les femmes parlementaires ont adopté les statuts d'un futur Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie et la mise en place d'un Comité directeur provisoire de sept membres provenant de chacune des trois régions de l'APF. La présidence en a été confiée à une députée de l'Assemblée nationale du Québec. Ce projet vise une meilleure participation des femmes à la vie politique, sociale et culturelle, et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone.

La première session du Parlement francophone des jeunes

L'Assemblée nationale du Québec a organisé et tenu, conjointement avec l'APF, la première session du Parlement francophone des jeunes, simultanément aux travaux de la session de l'APF. Cette activité éducative visait à développer la formation civique et la solidarité francophone des jeunes. Les jeunes députés, provenant d'une quarantaine de sections membres de l'APF, ont été invités à rédiger et à adopter la *Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle* faisant état de leurs préoccupations face aux grands enjeux du nouveau millénaire. Cette Charte sera solennellement déposée devant les chefs d'État et de gouvernement lors du IX^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Beyrouth, au Liban, du 18 au 20 octobre 2002.

XVIII^e édition des journées annuelles d'information des chefs de poste consulaire de carrière

Les rencontres avec le corps diplomatique et consulaire représentent un moment privilégié pour faire le point sur les relations internationales de l'Assemblée nationale. Ainsi, le 5 décembre 2001, une trentaine de consuls généraux provenant des cinq continents ont été accueillis à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la XVIII^e édition des journées annuelles d'information des chefs de poste consulaire de carrière. À cette occasion, on a fait état de la nécessaire complémentarité entre les relations internationales parlementaires (diplomatie parlementaire) et les relations internationales gouvernementales. De plus, les échanges ont fait ressortir l'importance, pour les parlementaires oeuvrant dans ce domaine, de participer activement à la promotion et à la consolidation de la démocratie partout dans le monde, contribuant ainsi directement à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité.



Daniel Lessard

La première session du Parlement francophone des jeunes

Les visites officielles

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec. En 2001-2002, dans le cadre de visites officielles, l'Assemblée nationale a reçu plusieurs parlementaires dont :

Andrew Rowe	Membre du Parlement de Westminster
William Lara	Président de l'Assemblée nationale du Venezuela
Ursula Mannle	Députée du Parlement de la Bavière
Tarcisio Navarrete Montes de Oca	Député fédéral et secrétaire de la Commission des relations extérieures de la Chambre des députés des États-Unis mexicains

De plus, l'Hôtel du Parlement étant le symbole de l'État québécois, il constitue le lieu privilégié où se déroulent la plupart des visites d'État et des accueils internationaux du gouvernement du Québec. Voici la liste de quelques visiteurs reçus en 2001-2002 :

Bernard Lord	Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Gordon Campbell	Premier ministre de la Colombie-Britannique
Manuel Ángel Nuñez	Gouverneur de l'État d'Hidalgo, Mexique
Hervé Hasquin	Ministre-président de la Communauté française Wallonie-Bruxelles
Ghassan Salamé	Ministre de la Culture de la République libanaise et ministre responsable de l'organisation et de la tenue à Beyrouth du Sommet de la Francophonie
Katrin Saks	Ministre des Affaires ethniques de la République d'Estonie
Simon Constant Horace	Ministre du Développement de secteur privé et de la Privatisation de la République de Madagascar
Michel Foret	Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement et de la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de la Ruralité du Parlement wallon
Françoise Dupuis	Ministre de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, accompagnée de membres de la Commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique du Parlement de la Communauté française de Belgique
Victor A. Kasakov	Vice-gouverneur de l'Oblast de Samara de la Fédération de Russie
Nacer Hajji	Secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la Poste, des Technologies de l'information et de la Communication du Royaume du Maroc

SAVIEZ-VOUS ...

pourquoi, certains jours, différents drapeaux étrangers flottent au haut des tours de l'Hôtel du Parlement ? C'est une marque de courtoisie pour souligner la présence dans la capitale et à l'Assemblée nationale de parlementaires, de présidents d'Assemblée, de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres et de diplomates. Toutefois, malgré la présence de dignitaires en nos murs, aucun autre drapeau ne peut être hissé au haut des tours lorsque le drapeau du Québec est en berne.

Accueils

Tour d'horizon des accueils internationaux réalisés en 2001-2002

- 14 visites officielles d'ambassadeurs
- 15 visites de prises de poste de consuls généraux
- 10 visites de ministres étrangers
- 14 rencontres bilatérales et multilatérales
- 12 visites (fonctionnaires, journalistes, étudiants, etc.)

La promotion de la démocratie

L'Assemblée nationale contribue à la promotion et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, tant au sein des instances multilatérales que dans le contexte bilatéral de coopération interparlementaire. Les missions de coopération interparlementaire permettent d'organiser des séminaires ou des ateliers d'échanges destinés aux parlementaires et au personnel administratif des Assemblées partenaires.

Coopération interparlementaire avec l'Assemblée nationale du Niger

La coopération avec l'Assemblée nationale du Niger est entrée cette année dans une phase concrète puisque l'Assemblée nationale a tenu à Niamey, du 11 au 15 février 2002, un séminaire technique pour le personnel administratif affecté aux commissions parlementaires. Par ailleurs, un séminaire d'échanges destiné aux parlementaires nigériens s'est déroulé du 4 au 8 mars 2002, au siège de l'Assemblée nationale du Niger, consolidant ainsi un partenariat prometteur avec les parlementaires du Niger.

Séminaire d'échanges avec des Secrétaires généraux africains

Un séminaire d'échanges s'est tenu à l'Assemblée nationale du Québec, du 4 au 15 mars 2002, à l'intention des secrétaires généraux des Assemblées nationales de Guinée, du Niger et du Togo. L'objectif de ce séminaire était de fournir le maximum d'information sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec et il a permis aux secrétaires généraux de se familiariser avec l'organisation des travaux parlementaires et le fonctionnement administratif de l'institution. Le projet de séminaire d'échanges avait été décidé conjointement avec les responsables des Assemblées concernées, jugeant que cette approche permet de rejoindre, par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires que sont les secrétaires généraux, l'ensemble du personnel des Assemblées partenaires.

Jumelage de municipalités entre le Mali et le Québec

À la suite du séminaire parlementaire tenu en novembre 2000, à Bamako, au siège de l'Assemblée nationale du Mali, un pacte d'amitié a été conclu entre la municipalité régionale de Kati et la circonscription québécoise de Matapédia. Cette première étape vers un jumelage de municipalités s'est concrétisée lors de la visite au Québec d'une députée malienne, en août 2001. Pendant cette visite, des rencontres ont été organisées avec des dirigeants d'organismes et d'entreprises ainsi que des élus municipaux, notamment à Mont-Joli et à Amqui. Deux comités se sont formés pour évaluer les actions à entreprendre afin de répondre aux besoins de certains villages du Mali, en particulier dans le domaine de la santé.



Daniel Lessard

Séminaire d'échanges avec des Secrétaires généraux africains



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Site Internet de l'Assemblée nationale

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'équipe Internet et plusieurs unités administratives de l'Assemblée nationale ont uni leurs efforts en vue de réaliser nombre de projets destinés à enrichir le site Internet de l'Assemblée. Ces projets concernaient notamment :

- la diffusion audio vidéo, permettant au citoyen et aux députés en mission de suivre en direct tous les débats de l'Assemblée nationale, des commissions et des conférences de presse ;
- la constitution de banques de données vidéo, offrant à la clientèle la possibilité de visionner certaines activités au moment de leur choix, dont la période de questions, le débat sur le budget et des conférences de presse ;
- la création d'une nouvelle page d'accueil, permettant au citoyen de trouver plus facilement l'information parlementaire sur les principales activités de l'Assemblée, grâce à sa nouvelle conception graphique et à la mise en place d'une barre de navigation plus conviviale ; le regroupement en une seule page, sous la rubrique *Nouvelles de l'Assemblée*, de tous les ajouts concernant les activités parlementaires ;
- le regroupement de l'information sur le rôle et les fonctions de la présidence de l'Assemblée ;
- l'insertion des notices biographiques de tous les parlementaires depuis 1791 et d'une chronologie parlementaire, afin de répondre aux nombreuses demandes de renseignements sur les anciens parlementaires ;
- la mise en valeur des ressources documentaires offertes à la Bibliothèque de l'Assemblée ;
- la création d'une rubrique « L'Assemblée vous accueille », destinée à susciter l'intérêt du citoyen à visiter l'institution et à la connaître sous plusieurs angles.

Bande passante

Au cours de la dernière année, l'Assemblée nationale a changé de fournisseur de bande passante afin d'en augmenter substantiellement la capacité et de mieux répondre aux besoins dans l'avenir. Notre actuel fournisseur est issu d'un partenariat entre la Direction générale des télécommunications du Conseil du trésor (DGT) et le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ).

Le niveau d'utilisation moyen de notre bande passante, au cours de la dernière année, a été d'environ 3 mégaoctets. Nous avons toutefois connu quelques pointes d'utilisation de 6 à 8 mégaoctets et une demande record à 35 mégaoctets, que notre bande passante a très bien gérée. Les circonscriptions représentées par des députés qui n'occupent pas de fonctions ministérielles sont reliées au réseau local de l'Assemblée nationale par ce lien Internet sécurisé.



Page d'accueil du site Internet



Page d'accueil du Portail intranet

Portail intranet de l'Assemblée

Depuis décembre 2001, les parlementaires de l'Assemblée nationale ainsi que le personnel politique et administratif disposent d'un intranet accessible autant sur la colline parlementaire à Québec que dans les circonscriptions. Cet intranet offre, de façon intégrée, l'accès à des documents internes, à des bases de données et à des outils de travail interactifs. La page d'accueil diffuse les messages institutionnels de même que les actualités parlementaires et administratives en temps réel. Tous ces éléments en font un outil de travail pratique et incontournable.

L'approche des services en ligne de l'Assemblée nationale fait que les documents électroniques remplacent de plus en plus la majeure partie des documents papier. Le déploiement du Portail intranet de l'Assemblée a pour but d'améliorer considérablement la qualité et la quantité d'informations organisationnelles à jour et accessibles à tous en proposant un ensemble cohérent d'outils, d'informations et d'hyperliens pertinents et complémentaires au site Internet.

Ce nouveau produit technologique a été entièrement conçu par le personnel de l'Assemblée. Il s'est écoulé neuf mois entre la décision des autorités de procéder et la livraison du produit. Les responsables du dossier n'ont pas hésité à consulter l'ensemble du personnel administratif lors de l'élaboration du contenu du site en visitant chaque direction afin de connaître les attentes de tous. De plus, au cours de la période de rodage, toutes les directions ont été rencontrées de nouveau afin non seulement de procéder à une présentation adaptée de ce nouveau produit, mais également de recueillir une fois de plus leurs commentaires et propositions. Depuis son lancement, cet outil n'a cessé d'être enrichi et cet élan n'est pas près de s'arrêter.

Le Portail intranet ne changera probablement rien au parlementarisme québécois, mais il fait déjà en sorte de faciliter le travail de tous ceux qui le soutiennent.

Registre informatisé de transcription des débats

Cet outil de gestion des enregistrements à transcrire a été conçu en vue de simplifier la répartition des tâches du travail de transcription et d'assurer le suivi des priorités de transcription, le travail à exécuter pour la production du *Journal des débats* et la mise à jour des statistiques.

Parc informatique

L'Assemblée dispose d'environ :

- 920 micros-ordinateurs de type Pentium II, III et IV (sur la colline parlementaire et en circonscription) ;
- 600 imprimantes ;
- 100 composantes de communication qui permettent de gérer l'information sur son réseau local ;
- 40 serveurs dédiés principalement aux éléments suivants: courrier électronique, Portail intranet, site Internet, *Journal des débats*, numérisation du son pour fins de transcription, banque documentaire, sécurité informatique, fichiers d'information.

Sécurité informatique

Veille technologique

Diablo, Code Red, Love Letter, Sircam, Melissa... Ça vous dit quelque chose? Ce sont là cinq des principaux virus interceptés à temps au cours de la dernière année. La protection de l'ensemble du réseau informatique de l'Institution constituant une préoccupation constante, une veille technologique a donc été instaurée. Cette veille permet à la Direction de l'informatique d'être à l'affût des indices de vulnérabilité et d'appréhender les comportements qui entraînent cette vulnérabilité.

Sensibilisation de la clientèle

Tous ceux qui, à l'Assemblée, sur la colline parlementaire ou en circonscription, ont accès à un poste de travail informatisé, possèdent automatiquement une clé d'accès au réseau informatique. En matière de sécurité du réseau, chacun fait donc partie de la solution, d'où l'importance d'être bien informé et de procéder à certaines interventions sur son poste, en cours d'année, à la demande de la Direction de l'informatique.

Procédures de mise à niveau

Qu'elles aient touché les antivirus ou les logiciels de failles de sécurité (individus et serveurs), plus de 35 opérations de mises à niveau ont eu lieu en cours d'année, certaines nécessitant de brèves interruptions de systèmes.

Normes de configuration des serveurs

Les préoccupations en matière de sécurité informatique se sont traduites en gestes concrets au cours de la dernière année. À titre d'exemple, la mise en place d'une procédure, de normes actualisées et d'un contrôle de qualité pour l'ensemble des **40** serveurs. Ainsi, tous les nouveaux serveurs acquis en 2001-2002 respectent les nouvelles normes. Quant aux autres, mis en place antérieurement, la normalisation devrait être complétée en 2002-2003.

Intégration des mesures de sécurité informatique

Preuve que la sécurité informatique est désormais une préoccupation bien intégrée à l'Assemblée, tous les nouveaux projets de technologie qui voient le jour ainsi que ceux déjà en cours sont soumis à la loupe des responsables de la sécurité. Pour ces responsables, il est donc possible d'orienter les projets et d'en suivre, de façon continue, le processus de réalisation. La mise en place du Portail intranet est un des exemples les plus marquants de l'année 2001-2002 : il fallait s'assurer que toutes les mesures de sécurité (ex. : demandes d'authentification) étaient bien en place puisque certains documents sont réservés à une clientèle restreinte et qu'un accès de l'externe est permis aux utilisateurs.

Nouvelle console de surveillance

Au cours de la dernière année, et toujours dans l'objectif d'être proactive en matière de sécurité informatique, l'Assemblée s'est dotée d'un appareil lui permettant de surveiller le niveau d'occupation des serveurs. Tout engorgement et toute panne sont ainsi rapidement détectés puisque la console est bien en vue et que plusieurs techniciens y ont accès en cours de journée.

30 courriels ...

c'est la moyenne quotidienne de messages externes arrêtés et retournés par le garde-barrière. À l'Assemblée, en matière de sécurité informatique, on ne prend pas de risque !

Nouvelle localisation des salles de serveurs

La cession de l'édifice Honoré-Mercier et l'acquisition de l'édifice André-Laurendeau par l'Assemblée nationale ont conduit au déménagement et au réaménagement de deux salles de serveurs du réseau informatique. Cette opération d'envergure a nécessité une longue et minutieuse planification de toutes les interventions pour s'assurer que tous les services soient opérationnels lors du redémarrage des serveurs dans leur nouvel environnement et afin d'interrompre le moins longtemps possible les activités de l'Assemblée (ex. : liens Internet, liens avec les services gouvernementaux, liens avec les circonscriptions, courrier électronique, site Internet de l'Assemblée, *Journal des débats*). Il a aussi fallu refaire les liens d'une partie du réseau de câblage interne de l'Assemblée.

L'opération, qui fut un succès, s'est déroulée en deux temps. Au cours de la première étape, on a déménagé une salle de serveurs et on s'est assuré de son bon fonctionnement. Puis, au cours de la seconde étape, on a procédé à la relocalisation de la deuxième salle.

Amélioration du réseau informatique

Diverses activités ont été réalisées afin d'assurer l'évolution constante du réseau pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Ainsi, à titre d'exemples, mentionnons :

- l'implantation d'une nouvelle technologie pour supporter l'augmentation du volume des données à prendre en copies de sécurité ;
- l'augmentation de la vitesse du trafic entre les équipements de numérisation du son ;
- la migration vers la dernière version du système d'exploitation Windows sur trois serveurs permettant ainsi d'en améliorer la stabilité ;
- l'installation d'un nouvel équipement et d'une nouvelle version du logiciel permettant de hausser les capacités du garde-barrière.

Assistance à la clientèle

Tous les employés utilisateurs de l'informatique, qu'ils travaillent sur la colline parlementaire ou en circonscription, bénéficient d'un service d'assistance à la clientèle apte à répondre à toute demande d'information et de service dans les meilleurs délais. De plus, un nouveau service de soutien d'urgence, disponible selon l'horaire des travaux parlementaires, est offert aux directions directement concernées par lesdits travaux. Voici un aperçu des demandes traitées au cours de l'exercice 2001-2002 :

Demandes de service	10 776	
Réponses immédiates	5 848	54 %
Réponses exigeant analyse	4 928	46 %



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET
LE PATRIMOINE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE PATRIMOINE

Le patrimoine documentaire

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Au cours de la dernière année, la Bibliothèque a mis de l'avant plusieurs mesures en vue d'accroître son efficacité. Ainsi, afin d'assurer un meilleur soutien auprès de sa clientèle, la Bibliothèque a doté l'équipe de la référence de trois nouveaux bibliothécaires chargés de répondre aux demandes de renseignements et de documents de la part des députés et du personnel administratif de l'Assemblée. Sur le plan technique, l'information recueillie ou produite à la Bibliothèque est désormais canalisée dans le Portail et dans la page Web du site Internet de l'Assemblée, permettant une plus grande accessibilité. Par ailleurs, le programme de gestion des documents a été consolidé à la suite de son implantation au sein des directions et des services de l'Assemblée et la mise en place de structures aptes à assurer une gestion efficace des documents électroniques produits ou reçus par le personnel administratif. La documentation de presse complète le soutien documentaire aux députés et au personnel administratif de l'Assemblée par un dépouillement des quotidiens de toutes les régions du Québec, enrichissant les dossiers de quelque 100 000 articles portant sur l'actualité économique, politique, sociale et culturelle du Québec.

L'année 2002 marque le deux centième anniversaire de la création, en 1802, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Pour cette occasion, l'Assemblée a prévu organiser un programme d'activités destiné à souligner cet important événement. Ainsi, le 14 mars 2002, s'est tenue dans le hall de l'édifice Pamphile-Le May la cérémonie d'ouverture officielle du Deuxième centenaire. En présence de nombreuses personnalités, le texte calligraphié de l'*Acte fondateur de la Bibliothèque*, œuvre réalisée par monsieur Daniel Potvin, artiste de la Capitale, a été dévoilé, et l'exposition intitulée « Les responsables de la Bibliothèque » inaugurée. Plusieurs autres activités sont prévues tout au cours de l'année, dont la présentation de conférences, la tenue d'un congrès de l'Association des bibliothèques parlementaires du Canada et d'un colloque sur l'histoire des bibliothèques parlementaires, ainsi que le lancement de plusieurs publications spécialisées.

Les archives de l'Assemblée nationale

Dépositaire de richesses documentaires uniques, l'Assemblée nationale a consacré de nouveau ses efforts à **la conservation et la mise en valeur de son héritage**. Son action a porté plus particulièrement sur :

- l'inventaire des fonds d'archives des députés et de l'administration ;
- l'acquisition de fonds d'archives des anciens députés ;
- l'amélioration des conditions de conservation, de mise en valeur et de diffusion des archives audiovisuelles et sonores de l'Assemblée, comprenant les débats de l'Assemblée et les travaux en commission depuis 1964 ;
- la participation à la fondation de la Société sur le patrimoine politique.

BIBLIOTHÈQUE
— 1802 · 2002 —
ASSEMBLÉE NATIONALE



Daniel Lessard

Cérémonie d'ouverture officielle du
Deuxième Centenaire de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

Le patrimoine mobilier

Dans le cadre de son programme mis de l'avant depuis quelques années visant la protection de l'intégrité des édifices de la colline parlementaire et la mise en valeur de leurs qualités architecturales, l'Assemblée nationale a procédé à des travaux majeurs de restauration, afin d'assurer la conservation de ce patrimoine collectif.

Mise aux normes et restauration des édifices

Hôtel du Parlement

L'Assemblée nationale a poursuivi le plan d'entretien de ses édifices en réalisant, de septembre à décembre 2001, la troisième phase du programme de restauration de la maçonnerie des murs extérieurs de l'Hôtel du Parlement. Les mêmes techniques innovatrices utilisées lors des phases précédentes ont été adoptées, notamment le placage et le remodelage de pierres existantes, de même que la sculpture sur placage.

Édifice Pamphile-Le May

Les travaux de mise aux normes de l'édifice Pamphile-Le May, lieu abritant la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ont été conçus et réalisés en vue de restaurer et de mettre en valeur l'architecture originale et le caractère patrimonial de cet immeuble construit en 1915, d'offrir aux parlementaires, à leurs collaborateurs et aux autres usagers, des lieux plus favorables à la recherche et à la réflexion, et de mieux satisfaire les besoins d'information.

Exposition « Louis-Philippe Hébert, 1850-1917. Sculpteur national »

Du 7 juin au 3 septembre 2001, l'Assemblée nationale s'est associée au Musée du Québec pour présenter en exclusivité l'exposition « Louis-Philippe Hébert, 1850-1917. Sculpteur national ». Ce partenariat a permis de sensibiliser la population aux sculptures ornant la façade de l'Hôtel du Parlement, dont les bronzes de *la famille amérindienne*, d'*Elgin*, de *Lévis*, de *Wolfe* et de *Montcalm*. **Près de 89 000** visiteurs ont participé à cet événement culturel.

Le patrimoine urbain

Dans le cadre du programme de mise en valeur de son site historique, l'Assemblée nationale, conjointement avec la Commission de la capitale nationale, a poursuivi la réalisation du projet de réaménagement des terrains de l'Hôtel du Parlement. Des travaux ont donc été effectués à la portion ouest du déambulatoire nord, soit celle comprise entre la rue des Parlementaires et la porte cochère de l'Hôtel du Parlement, ainsi que le réaménagement des pelouses et des voies de circulation situées devant le Parlement.

Mesures d'économie d'énergie

En novembre 2001, l'Assemblée nationale s'est associée à l'Agence d'efficacité énergétique du Québec pour instaurer à l'Assemblée un programme d'économie d'énergie ayant pour objectif d'analyser les différentes possibilités quant à l'amélioration possible de la performance énergétique des immeubles de l'Assemblée nationale. Ce programme fut appuyé d'une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie, dont le lancement officiel eut lieu le 14 novembre 2001, en vue de développer auprès des députés et du personnel administratif de l'Assemblée de nouvelles habitudes de consommation.



Luc - Antoine Couturier

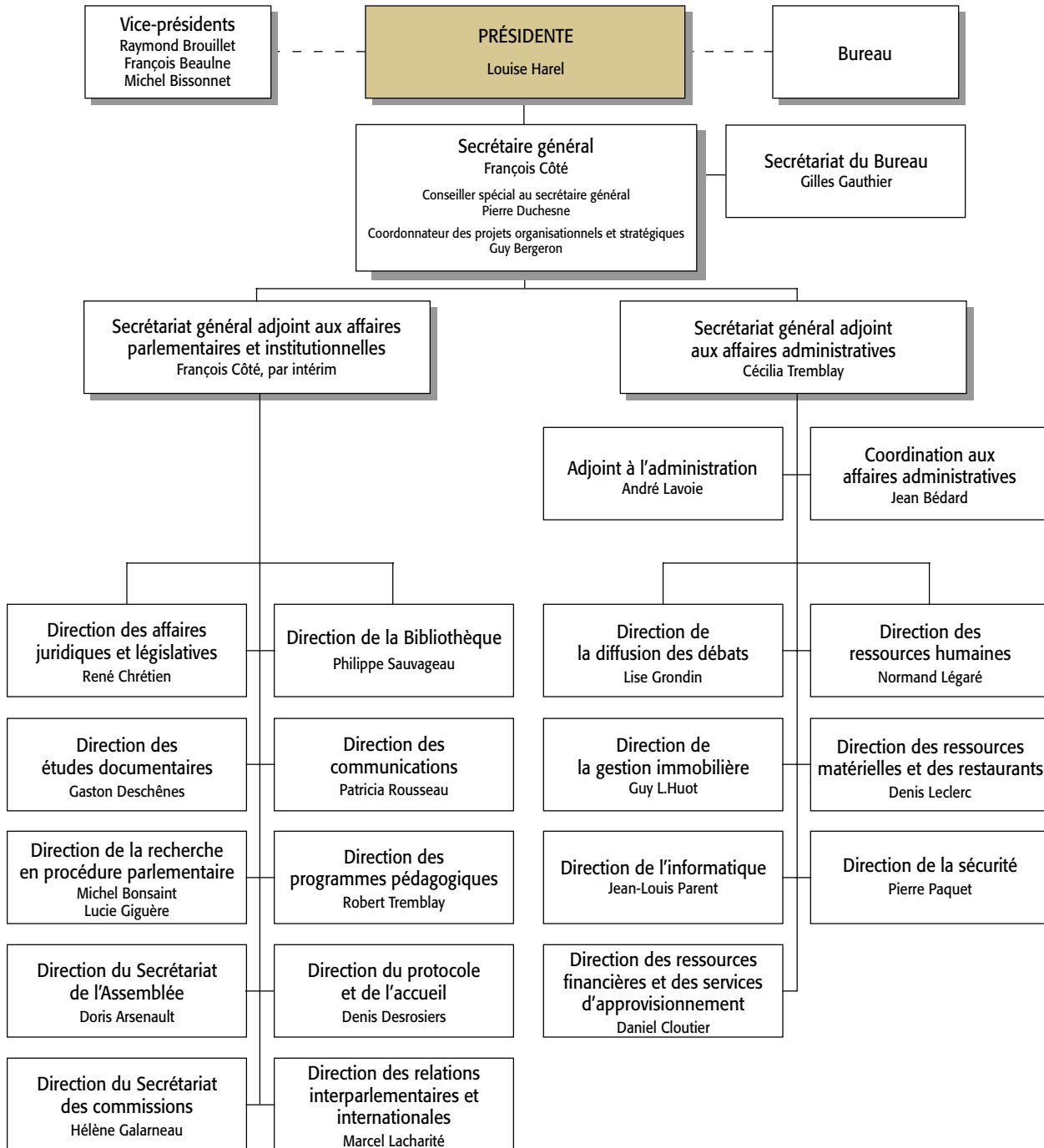
Oeuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert, le bronze la *Halte dans la forêt*, dédié à la famille amérindienne



L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organigramme



L'autonomie administrative de l'Assemblée nationale

La gestion de l'Assemblée nationale s'effectue dans le cadre des lois, règlements et règles qui lui sont applicables. Toutefois, afin de préserver l'autonomie administrative de l'institution, la *Loi sur l'Assemblée nationale* a institué le Bureau de l'Assemblée nationale, qui est en quelque sorte un conseil d'administration. Outre la présidente de l'Assemblée nationale qui en assume la présidence, le Bureau de l'Assemblée est composé de 9 députés désignés par leurs pairs.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le Bureau doit, notamment:

- approuver les prévisions budgétaires de l'Assemblée ;
- adopter le plan d'organisation administrative de l'Assemblée ;
- réglementer dans des domaines qui touchent de près les députés tels leurs diverses allocations, et les conditions de travail et la rémunération du personnel des députés et des cabinets ;
- adopter tout règlement qu'il juge nécessaire à la gestion de l'Assemblée.

Les unités administratives de l'Assemblée nationale et leur mandat respectif

Voici un aperçu des mandats que doivent remplir les différentes unités administratives de l'Assemblée nationale :

Secrétaire général

Il est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès de la présidence et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Conseiller spécial auprès du Secrétaire général

Il conseille le secrétaire général principalement sur des sujets liés aux travaux de l'Assemblée et des commissions parlementaires, ainsi que sur toute question concernant la fonction de secrétaire général.

Secrétariat du Bureau

Elle voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires toutes les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts.

Unité de coordination des projets organisationnels et stratégiques

Elle assure le secrétariat du Comité de direction et coordonne pour le compte des autorités des projets d'envergure organisationnelle.

Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles

Il coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et institutionnel et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller auprès de la présidence et de l'Assemblée.

Direction des affaires juridiques et législatives

Elle conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de traduction, d'édition et d'impression des projets de loi et des lois, et de rédaction de projets de loi des députés.

Direction des études documentaires

Elle effectue des études et des recherches nécessaires aux parlementaires et aux unités administratives dans la réalisation de leurs mandats, en particulier ceux liés aux travaux des commissions parlementaires et aux relations interparlementaires.

Direction de la recherche en procédure parlementaire

Elle assiste le secrétaire général dans son rôle conseil auprès de la présidence, de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction du Secrétariat de l'Assemblée

Elle assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du Secrétariat des commissions

Elle assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la Bibliothèque

Elle assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir.

Direction des communications

Elle favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications de l'institution et fournit des services aux journalistes de la Tribune de la presse.

Direction des programmes pédagogiques

Elle conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à des clientèles cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

Direction du protocole et de l'accueil

Elle assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires et internationales

Elle conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Il planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il coordonne la mise en œuvre des technologies de l'information à l'Assemblée.

Adjoint à l'administration

Il assiste la secrétaire générale adjointe aux affaires administratives dans la gestion des dossiers administratifs, participe à des comités de travail, effectue des études et des analyses et revoit les procédures et méthodes de travail de l'ensemble des unités du secteur administratif.

Unité de coordination des affaires administratives

Elle coordonne les projets spéciaux en matière de technologie dont Internet et le Portail intranet, veille à l'application de la politique de sécurité informatique de l'Assemblée et est responsable de l'implantation de GIRES (gestion intégrée des ressources).

Direction de la diffusion des débats

Elle gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux, et l'enregistrement audio pour fins de transcription, révision, édition et mise en pages du *Journal des débats*.

Direction de la gestion immobilière

Elle procure des services et des biens en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

Direction de l'informatique

Elle oriente, conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement

Elle conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle fournit également des services d'approvisionnement.

Direction des ressources humaines

Elle assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil dévolus à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources matérielles et des restaurants

Elle fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

Direction de la sécurité

Elle conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

La planification stratégique

Pendant l'année, l'Assemblée a amorcé un processus de planification stratégique auquel plusieurs parlementaires, tous les cadres et une bonne partie du personnel administratif ont été associés. Cette démarche a permis de cerner les grands enjeux et les défis importants auxquels l'Assemblée sera confrontée au cours des trois prochaines années et à déterminer les orientations, les objectifs à atteindre, de même que les stratégies et les moyens d'action pour y parvenir.

Le processus de planification stratégique s'inscrit dans un ensemble de mesures adoptées par l'Assemblée afin de mettre en œuvre un cadre de gestion plus rigoureux, axé sur l'atteinte d'objectifs précis et mesurables et favorisant la mobilisation de tout le personnel de l'Assemblée.

Les orientations stratégiques couvrent l'amélioration du soutien et des services dispensés aux parlementaires, le développement de relations plus étroites et plus fructueuses avec les citoyens et certains groupes-cibles, la mise en valeur des ressources patrimoniales de l'Assemblée ainsi que l'amélioration de la gestion sous différents aspects.

La collaboration avec des administrations d'autres assemblées parlementaires

L'Association des secrétaires généraux de Parlements de la Francophonie, dont l'Assemblée assume la vice-présidence depuis octobre 1999, est un organisme destiné à informer ses membres sur les problèmes d'organisation et de fonctionnement de leurs assemblées respectives, à confronter leurs expériences sur des questions relevant de leur compétence, et à identifier les difficultés pratiques méritant une étude et un traitement prioritaire. Elle vise également à maintenir un dialogue fructueux avec le Secrétaire général de l'Assemblée des Parlements francophones, afin de renforcer l'efficacité de la coopération interparlementaire en recherchant la complémentarité des actions multilatérales et bilatérales.

L'Association des greffiers parlementaires du Canada regroupe les greffiers de la Chambre des communes et de toutes les assemblées législatives des provinces et des territoires. Fondée en 1969, les buts de cette association consistent à assurer le développement professionnel de ses membres, à favoriser l'échange d'expérience professionnelle, la discussion de sujets d'intérêt commun ainsi que la consultation et la collaboration entre les greffiers des diverses assemblées législatives, et à favoriser la communication aux membres du contenu des éléments de réforme parlementaire expérimentée par une assemblée.

L'Assemblée nationale du Québec a toujours été un participant très actif au sein de l'Association et a ainsi contribué, par son apport aux conférences annuelles, aux échanges d'information et aux divers comités de travail, à la création d'un réseau d'expertise considérable mis à la disposition de toutes les institutions parlementaires canadiennes.

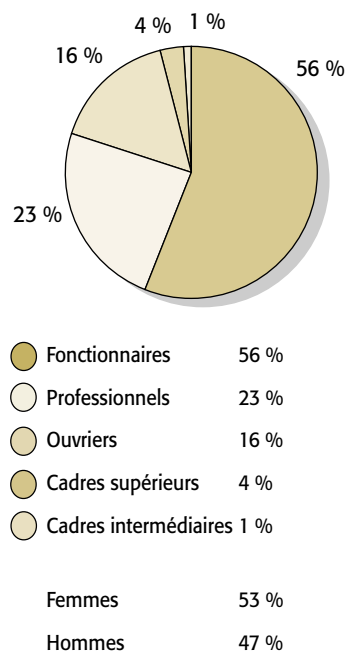
D'autres associations, comme l'Association des conseillers parlementaires et légistes canadiens, regroupent les titulaires de fonctions spécialisées au sein des diverses assemblées législatives et contribuent également au développement professionnel de leurs membres. La dernière-née de ces associations est l'Association des services de soutien des assemblées législatives du Canada.

La cession de l'édifice Honoré-Mercier et l'acquisition de l'édifice André-Laurendeau

À la suite de la signature d'un protocole d'entente intervenu entre l'Assemblée nationale et la Société immobilière du Québec, prévoyant la cession au Conseil exécutif de l'édifice Honoré-Mercier et l'acquisition par l'Assemblée nationale de l'édifice André-Laurendeau, l'Assemblée nationale occupe et assume la gestion de l'édifice André-Laurendeau depuis le 1^{er} août 2001.

Depuis cette date, le transfert d'édifice a exigé la préparation, la coordination et l'exécution, dans un temps record, d'une opération d'envergure de déménagement. Des efforts considérables ont été consacrés à l'installation du personnel administratif dans ce nouvel édifice, à l'aménagement de deux nouvelles salles de serveur dans les édifices André-Laurendeau et Jean-Antoine Panet, ainsi qu'à l'aménagement de nouvelles régies pour la diffusion des débats. De novembre 2001 à février 2002, des activités complémentaires de déménagement de plus de 400 micro-ordinateurs et d'environ 2 500 composantes ont été complétées.

Effectif - secteur administratif



Les effectifs

Le secteur politique, composé de chefs de cabinet, de conseillers politiques, d'attachés de presse, de secrétaires, et autres, regroupe 484 personnes, tant sur la colline parlementaire que dans les bureaux de député en circonscription.

Le secteur administratif de l'Assemblée compte, pour sa part, 627 personnes réparties entre le personnel permanent (69 %) et le personnel occasionnel (31 %). Dans la foulée des mesures mises en place dans la fonction publique pour régulariser la situation du personnel occasionnel occupant des fonctions sur une base régulière, 28 employés occasionnels de l'Assemblée nationale ont vu leur statut modifié à la suite d'un concours réservé. Ce personnel avait accumulé plus de 12 mois de service à l'Assemblée nationale depuis décembre 1998.

Conformément aux mesures de gestion mises en place dans la fonction publique, cinq employés de l'Assemblée nationale ont pris leur retraite en 2001-2002. Au cours des cinq dernières années, c'est donc plus de 115 employés qui ont quitté leur fonction, soit plus de 27 % des effectifs. Par ailleurs, l'Assemblée a accueilli 35 nouveaux employés en 2001-2002.

Le perfectionnement

À titre d'employeur, l'Assemblée nationale est tenue d'appliquer la Loi sur le développement de la main-d'œuvre et ainsi consacrer 1 % de sa masse salariale à des fins de formation et de perfectionnement de son personnel. Au cours de l'année 2001-2002, l'Assemblée a dépassé la norme requise par la loi en consacrant 2,1 % de sa masse salariale dans le cadre du plan annuel de développement des ressources humaines.

La formation

Les séances de formation et d'information à l'intention du personnel de l'Assemblée se sont poursuivies cette année. En mai 2001, à l'occasion de la tenue de « Portes ouvertes », la Tribune de la presse a permis à près de 300 personnes de découvrir son histoire, le rôle et les activités de ses membres, de visiter ses studios, ses bureaux et son « Hot Room », et de rencontrer les journalistes.

En octobre 2001, la Direction de la sécurité tenait une journée « Portes ouvertes ». Cette activité a permis à 328 personnes d'obtenir des informations sur l'ensemble des opérations quotidiennes, ainsi que sur le travail des gardiens, des constables spéciaux et des membres de la Sûreté du Québec.

En novembre 2001, la Direction de l'informatique procédait à la tenue de deux séances de formation à distance, à partir d'Internet, sur l'utilisation d'outils bureautiques.

Le programme d'aide

Le programme d'aide aux employés permet au personnel administratif requérant de l'aide de recevoir des services professionnels sous la forme de consultations individuelles. En 2001-2002, une vingtaine de personnes ont eu recours à ce programme, représentant plus de 50 rencontres.

SAVIEZ-VOUS ...

qu'en 2001-2002 neuf employés ont atteint 25 années de service à l'Assemblée nationale : Francine Bérubé, André Blanchette, Gilberte Boilard, Madeleine Bontour, Danielle Chaput, Claudette Coudé, Marie Légaré, Diane Poirier et Ginette Vézina.



Photographie soulignant les 25 années de service d'employés de l'Assemblée nationale, prise en présence du président de l'Assemblée et du secrétaire général.

Les dépenses de l'Assemblée nationale en 2001-2002

	Dépenses (000 \$)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
Affaires parlementaires			
Secrétaire général et Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles	1 004,7	11	1
Direction des affaires juridiques et législatives	893,6	17	4
Direction des études documentaires	606,3	12	
Direction de la recherche en procédure parlementaire	388,7	7	0
Direction du Secrétariat de l'Assemblée	638,9	8	6
Direction du Secrétariat des commissions	1 018,7	21	12
	4 550,9	76	12
Affaires institutionnelles			
Direction de la Bibliothèque	3 251,4	59	3
Direction des communications	1 060,4	19	3
Direction des programmes pédagogiques	506,5	7	
Direction du protocole et de l'accueil	2 253,6	22	10
Direction des relations interparlementaires et internationales	2 908,3	24	1
	9 980,2	131	17
Soutien administratif et technique			
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	752,6	10	1
Direction de la diffusion des débats	3 867,0	49	29
Direction de la gestion immobilière	6 048,4	29	5
Direction de l'informatique	2 049,4	36	2
Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement	1 029,5	26	
	13 746,9	150	37
Soutien à la gestion des ressources			
Direction des ressources humaines	6 761,3	18	
Direction des ressources matérielles et des restaurants	4 037,8	48	20
Direction de la sécurité	1 700,0	31	8
	12 499,1	97	28
Services statutaires de soutien aux parlementaires	42 791,8		
Amortissement des immobilisations	4 452,7		
Dépenses totales	88 021,6	454	94

* Les chiffres donnés ici correspondent aux ETC (équivalent à temps complet) autorisés.



ANNEXES

Liste des projets de loi adoptés en 2001-2002

Projets de loi publics présentés par le gouvernement

- 5 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie
- 6 Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002
- 7 Loi modifiant la Loi sur la voirie
- 8 Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- 9 Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires
- 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- 11 Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents
- 12 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'aide financière aux études
- 13 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
- 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux
- 18 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec
- 19 Loi concernant l'organisation des services policiers
- 20 Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales
- 21 Loi modifiant le Code de la sécurité routière
- 22 Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation
- 23 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- 24 Loi sur les sociétés de transport en commun
- 25 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
- 27 Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
- 28 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
- 29 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale
- 30 Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et d'autres dispositions législatives
- 31 Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives
- 32 Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds
- 33 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- 34 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- 35 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique
- 36 Loi sur la santé publique
- 38 Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant la conduite d'un véhicule sous l'effet de l'alcool
- 40 Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie James et d'autres dispositions législatives
- 41 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement au Conseil scolaire de l'île de Montréal
- 43 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois
- 44 Loi modifiant la Loi sur les parcs

- 45 Loi modifiant la Loi sur le tabac
- 46 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant certains secteurs de l'industrie du vêtement
- 47 Loi modifiant le Code civil en matière de documents d'état civil
- 48 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes
- 51 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux
- 55 Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et d'autres dispositions législatives
- 56 Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale
- 57 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières
- 58 Loi modifiant la Loi visant la préservation des ressources en eau
- 59 Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires
- 60 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- 61 Loi concernant La Financière du Québec
- 63 Loi modifiant le Code du travail et la Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives
- 64 Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents
- 69 Loi n° 3 sur les crédits, 2001-2002
- 71 Loi modifiant la Loi sur le traitement des élus municipaux
- 73 Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire
- 75 Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- 81 Loi n° 1 sur les crédits, 2002-2003
- 136 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives
- 138 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives (titre modifié)
- 140 Loi sur l'assurance parentale
- 149 Loi sur les réserves naturelles en milieu privé
- 154 Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur
- 159 Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement
- 160 Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives
- 161 Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information
- 162 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études
- 163 Loi concernant les services de transport par taxi
- 165 Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux
- 166 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse
- 167 Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers
- 169 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société
- 173 Loi sur la sécurité civile
- 174 Loi modifiant la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives

- 175 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- 177 Loi sur les géologues
- 180 Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes
- 181 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction
- 184 Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives

Projets de loi publics présentés par des députés

- 194 Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins
- 196 Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie

Projets de loi d'intérêt privé

- 200 Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée
- 201 Loi concernant un immeuble du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)
- 202 Loi concernant certains immeubles du cadastre du canton de Métabetchouan
- 203 Loi concernant la Ville de Sept-Îles
- 204 Loi concernant la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton
- 205 Loi concernant la Ville de Coaticook
- 206 Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant
- 208 Loi concernant la Ville de Fleurimont
- 209 Loi concernant la Municipalité de Lac-Etchemin
- 219 Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup
- 230 Loi concernant la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville
- 241 Loi modifiant la Loi concernant La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Liste des mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2001-2002

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- le Fonds des pensions alimentaires
- l'éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise
- la gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale
- la gestion des activités de recherche réalisées dans les centres hospitaliers dotés d'un centre de recherche
- la gestion des technologies de l'information au ministère des Transports
- les services d'imagerie médicale
- l'administration de l'impôt des particuliers

Autres mandats

- audition du Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel d'activité, de la vérification de ses engagements financiers et la révision de son mandat législatif

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Autres mandats :

- élection du vice-président de la commission
- élection du président de la commission

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 8 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Autres mandats :

- consultation générale sur l'avant-projet de loi : Loi sur la carte santé du Québec
- élection de la vice-présidente de la commission

Études entreprises à l'initiative de la commission :

- audition du Comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence dans le cadre de l'étude de son rapport intitulé « Urgences préhospitalières : un système à mettre en place. »

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 5 projets de loi publics et 8 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Interpellations :

- l'urgence de mettre en place une politique de la ruralité
- la crise du logement

Études entreprises à l'initiative de la commission :

- la problématique de la violence dans le hockey mineur

Commission de la culture

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Interpellation :

- la politique culturelle

Surveillance d'organismes :

- La Place des Arts de Montréal et la Société du Grand Théâtre de Québec
- Télé-Québec

Études entreprises à l'initiative de la commission:

- la concentration de la presse
- suivis donnés aux recommandations de la Commission sur le Conseil des arts et des lettres du Québec et sur la Société de développement des entreprises culturelles
- suivis donnés aux recommandations de la Commission à la suite de la consultation générale sur le rapport quinquennal du Conseil des aînés

Autres mandats :

- entendre la présidente de la Commission d'accès à l'information relativement au rapport annuel 2000-2001
- élection du président de la commission

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Surveillance d'organismes :

- audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- audition de l'Office de la protection du consommateur

Autres mandats:

- entendre les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire sur leurs rapports annuels 1999-2000
- élection du vice-président de la Commission

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 9 projets de loi publics et 3 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Interpellations :

- les effets des taxes sur les produits pétroliers sur le développement économique du Québec et des régions ainsi que leurs conséquences sur le revenu disponible des Québécois
- la situation de l'industrie forestière et ses impacts sur les travailleurs et sur les régions
- le développement énergétique et son impact sur le développement économique du Québec et de ses régions

Études entreprises à l'initiative de la commission :

- le prix de l'essence et ses effets sur l'économie du Québec
- les impacts de l'assujettissement de la machinerie de production au décret de la construction

Autres mandats :

- examen du plan stratégique 2002-2006 d'Hydro-Québec

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 12 projets de loi publics et 1 projet de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Interpellation :

- l'état des finances publiques

Surveillance d'organismes :

- Inspecteur général des institutions financières
- Commission des valeurs mobilières
- Société immobilière du Québec

Autres mandats :

- débat sur le Discours du budget
- débat sur la déclaration complémentaire sur le budget
- élection de la présidente de la Commission
- élection du président de la Commission
- audition de l'Institut de la statistique du Québec relativement à l'examen de ses états financiers et de son rapport d'activité 2000-2001
- élection du président de la Commission

Commission des institutions

Étude détaillée : 14 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Études entreprises à l'initiative de la commission :

- suite de l'étude des impacts du projet de zone de libre-échange des Amériques

Autres mandats :

- suite de l'étude du document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec : Vers une nouvelle carte policière
- document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents
- avant-projet de loi : Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives et sur le document « Pour un traitement égalitaire: l'union civile »
- avant-projet de loi : Loi sur le système correctionnel du Québec
- étude du projet de règlement sur la délivrance de documents de l'état civil
- audition du Protecteur du citoyen
- élection du président de la commission

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée: 12 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2001-2002

Autres mandats :

- le régime public d'assurance automobile du Québec
- élaborer des pistes de solution à l'égard de l'indemnisation des personnes accidentées reconnues coupables d'actes criminels
- élection du président de la commission

Les publications institutionnelles en 2001-2002

Qu'est-ce que l'Assemblée nationale ?
Versions française et anglaise

Questions et réponses sur l'Assemblée nationale
Versions française et anglaise

Bienvenue à l'Hôtel du Parlement
Versions française et anglaise

L'Assemblée nationale, une institution à connaître
Versions française et anglaise

La mission éducative de l'Assemblée nationale du Québec
Versions française, anglaise, espagnole et portugaise

Allocations et sommes versées aux députés en 2001-2002

MASSE SALARIALE DES DÉPUTÉS :

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	9 858 903 \$
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------

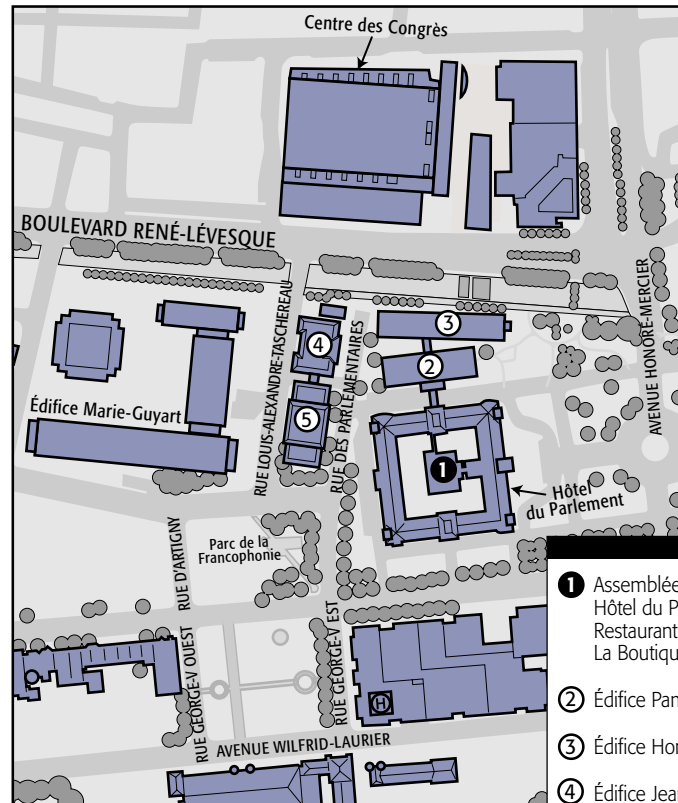
AUTRES ALLOCATIONS :

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 485 777 \$
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député) Déplacement de la circonscription électorale à l'Hôtel du Parlement	603 107 \$ 1 177 515 \$
Logement à Québec ou en banlieue	1 249 751 \$
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	10 348 \$
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	3 541 065 \$

AUTRES DÉPENSES :

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	9 790 132 \$	5 246 624 \$	15 036 756 \$
Frais de déplacement	273 973 \$	674 904 \$	948 877 \$
Services de recherche des partis politiques			1 453 937 \$

Quelques renseignements pratiques



Plan du centre-ville de Québec
colline parlementaire - édifices et stationnements pertinents

- ❶ Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Restaurant *Le Parlementaire*
La Boutique
- ❷ Édifice Pamphile-Le May
- ❸ Édifice Honoré-Mercier
- ❹ Édifice Jean-Antoine-Panet
- ❺ Édifice André-Laurendeau

ASSEMBLÉE NATIONALE

Hôtel du Parlement, Québec (Québec)
G1A 1A3

Renseignements généraux

Téléphone : (418) 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 députés
(1- 418-337-8837)
Télécopieur : (418) 641-2638
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES

Horaire*

Du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h 30

Du 23 juin à la Fête du travail :
du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30

Samedi, dimanche et jours fériés :
de 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes
sont priés de réserver.

Renseignements

Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 646-4271
Courriel : accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Heures d'ouverture*

Du mardi au vendredi : de 8 h à 14 h 30

En juin et en décembre :

du mardi au vendredi, de 8 h à 14 h 30 et
de 17 h 30 à 20 h

Du 26 juin à la Fête du Travail :

du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h 30

Réservations

Téléphone : (418) 643-6640
Télécopieur : (418) 643-6378
Courriel : resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE

Heures d'ouverture*

Du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h

Samedi, dimanche et jours fériés :
de 10 h à 17 h

Renseignements

Téléphone : (418) 643-8785
Télécopieur : (418) 528-6022
Courriel : boutique@assnat.qc.ca

* Modification sans préavis

Achévé d'imprimer
en juin 2002
Presses de l'Assemblée nationale
Québec